



Union interparlementaire

Budget général 2009

Célébrer 120 années de diplomatie parlementaire

Introduction

L'Union interparlementaire (UIP) promeut la paix, la démocratie et le développement par des activités très diverses menées par ses Membres – les parlements – et avec leur appui. Le budget annuel permet à l'Organisation de poursuivre ces objectifs généraux.

Le budget général inscrit l'évolution future de l'UIP dans une perspective pluriannuelle dans laquelle les contributions volontaires occuperont une place plus importante.

Dans le budget général 2009, les dépenses brutes de fonctionnement s'élèvent à CHF 18,4 millions soit un chiffre légèrement inférieur à 2008 en raison de l'exclusion de certains projets liés à des pays. Les contributions des Membres augmenteront de 2,5 % pour s'élever au total à CHF 11,8 millions. Le chiffre de CHF 5,3 millions a été fixé pour les fonds attendus des donateurs extérieurs. Le solde des recettes viendra de la contribution du personnel et d'autres sources.

Le budget est axé sur les résultats et propose des indicateurs de réussite. On y explique aussi clairement que possible ce que les Membres peuvent attendre des dépenses qu'ils financent. On y présente aussi la répartition des postes entre hommes et femmes au Secrétariat de l'UIP et les ressources consacrées aux questions de parité et aux activités dans ce domaine. Les crédits alloués à ces questions ont diminué de 2,1 %, soit CHF 15 100 de moins qu'en 2007, pour atteindre CHF 717 300, et représentent 5,4 % du financement ordinaire total. Cependant, le budget global des programmes expressément axés sur la parité a augmenté lorsque l'on prend en compte les fonds attendus des donateurs.

L'UIP maintient l'engagement symbolique qu'elle a pris de freiner le dérèglement climatique en reconnaissant ses émissions de gaz à effet de serre, en se fixant des objectifs de réduction et en affectant des fonds à la compensation de ses émissions.



Table des matières

Introduction

Résumé du Secrétaire général	2
Projections à moyen terme	3
Emissions de carbone	4
Analyse en fonction de genre	5
Recettes	
Contributions des Membres	€
Contribution du personnel	€
Autres recettes	€
Contributions volontaires	€
Dépenses	
Direction	7
Affaires de l'Assemblée	10
Promotion de la démocratie	12
Relations extérieures	25
Services administratifs	34

Résumé du Secrétaire général

L'évolution suivie par l'UIP au cours des dix dernières années a été fondamentale. La promotion de la démocratie et l'engagement des parlements dans les affaires mondiales tiennent aujourd'hui une place beaucoup plus grande dans les activités de l'Organisation. Dans le budget que je propose pour 2009, conformément à l'Article 26.2f) des Statuts, cette évolution se confirme.

L'essentiel des activités de l'UIP continue à être ancré dans le programme de travail statutaire et les services aux Membres. Deux assemblées se tiendront en 2009 : une longue que le Parlement de l'Éthiopie accueillera à Addis-Abeba et une plus courte à Genève, selon la formule condensée introduite provisoirement en 2007.

Nous proposons de renforcer les activités de promotion de la paix et de la sécurité, en augmentant le crédit alloué au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et en affectant un premier crédit modeste à la consolidation de la paix en Afrique. Sont également inscrits au budget des crédits pour les préparatifs d'une nouvelle Conférence mondiale des présidents de parlement.

Notre budget pour la promotion de la démocratie au sens large a beaucoup augmenté depuis dix ans et représente aujourd'hui la moitié de nos dépenses. Le budget 2009 pour la démocratie prévoit une expansion continue des activités pour répondre aux demandes à la fois des parlements et des Nations Unies et une concentration de ces activités dans les domaines dans lesquels l'UIP a des compétences spéciales et un avantage comparé.

L'UIP a établi des lignes directrices et des normes pour les parlements démocratiques et va poursuivre sur cette lancée. Nous continuerons à travailler avec les parlements de pays qui sortent d'un conflit et à défendre et à promouvoir les droits de l'homme, et nous entreprendrons de nouvelles activités pour combattre la violence dont sont victimes des femmes et des enfants et, de manière générale, pour traiter de questions touchant aux droits de l'enfant. Beaucoup de ces activités sont inscrites au programme de travail et leur réalisation dépendra de contributions volontaires.

Le budget consacré à la contribution parlementaire aux travaux des Nations Unies représente maintenant près de 10 % des dépenses totales. L'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies est un événement marquant et les relations avec l'ONU sont désormais au cœur de la seconde Assemblée de l'UIP. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées sont désireuses de s'entretenir avec les parlements et l'UIP est l'intermédiaire idéal entre eux. Budget après budget, les Membres de l'UIP ont engagé des ressources pour permettre aux parlementaires de se faire entendre à l'ONU.

Le budget proposé pour 2009 maintient le programme de travail relatif à l'ONU et à ses institutions spécialisées et apporte un soutien accru à la Commission UIP des affaires des Nations Unies et à son groupe consultatif. La Conférence annuelle sur l'OMC se poursuivra selon les modalités actuelles, avec deux réunions de son comité de pilotage. Nous nous employons aussi à renforcer l'action menée par l'UIP avec les Nations Unies dans le domaine du développement pour couvrir un programme complet d'activités. Avec le temps, ce programme devrait permettre à l'UIP de mobiliser les parlements sur les changements climatiques, ainsi que sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs internationaux de développement.

Est également inscrit au budget un crédit pour améliorer le site Web de l'UIP et poursuivre les activités d'information de l'Organisation. Nous envisageons une révision et une réorganisation majeures du secteur de l'information. Signalons également que le budget prévoit l'introduction d'une fonction de contrôle et d'évaluation, comme l'ont recommandé les vérificateurs de compte internes et extérieurs.

Le budget proposé de CHF 18,4 millions, incluant un montant de CHF 5,3 millions attendus de contributions volontaires, devrait permettre à l'UIP d'atteindre ces objectifs et de répondre aux attentes de ses Membres pour l'année 2009.

Prévisions par centre de dépenses, par source de fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2008	Budget proposé pour 2009		
		Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
RECETTES				
Contributions des Membres	11 354 900	11 756 000		11 756 000
Contribution du personnel	1 255 900	1 205 100		1 205 100
Intérêts	75 000	136 000		136 000
Coûts d'administration du programme	-	139 000	(139 000)	0
Autres recettes	10 600	10 000		10 000
Contributions volontaires	7 450 000		5 251 900	5 251 900
TOTAL DES RECETTES	20 146 400	13 246 100	5 112 900	18 359 000
DEPENSES				
Direction	1 575 500	1 429 000	521 100	1 950 100
Affaires de l'Assemblée	2 782 900	2 888 900	0	2 888 900
Promotion de la démocratie	10 718 800	3 807 700	4 730 800	8 538 500
Relations extérieures	2 356 500	2 410 300		2 410 300
Services administratifs	2 366 600	2 363 200		2 363 200
Autres charges	346 100	347 000	(139 000)	208 000
TOTAL DES DEPENSES	20 146 400	13 246 100	5 112 900	18 359 000

Projections à moyen terme

Au cours des douze derniers mois, l'économie a été marquée par divers changements spectaculaires liés entre eux : hausse des prix des produits de base, augmentation des taux d'intérêt, reprise de l'inflation, chute du dollar des Etats-Unis, nouveau choc pétrolier, fiasco des crédits hypothécaires à risque, faillites de banques et resserrement du crédit, début de récession et baisse sur les marchés des actions. L'un quelconque de ces changements économiques aurait pu avoir des effets sensibles sur les finances de l'UIP. Mais le résultat net de tous ces facteurs conjugués est étonnamment neutre. La seule préoccupation financière majeure pour l'UIP à moyen terme, ce sont ses engagements envers ses anciens salariés à la retraite. La baisse des actions, la hausse des taux d'intérêt et la diminution de la valeur des obligations ont réduit la valeur de la Caisse de prévoyance résiduelle. Les budgets futurs devront prévoir une allocation pour couvrir un éventuel passif de la Caisse.

Prévisions par année pour les années 2008-2011 (CHF)

	Approuvé pour 2008	Budget proposé pour 2009	2010 Budget Projeté	2011 Budget Projeté
RECETTES				
Contributions des Membres	11 354 900	11 756 000	12 108 700	12 472 000
Contributions volontaires	7 450 000	5 251 900	5 128 100	5 132 400
Autres recettes	1 341 500	1 351 100	1 371 300	1 408 500
TOTAL DES RECETTES	20 146 400	18 359 000	18 608 100	19 012 900
DEPENSES				
Direction	1 575 500	1 950 100	2 222 000	2 167 700
Affaires de l'Assemblée	2 782 900	2 888 900	2 941 500	3 020 100
Promotion de la démocratie	10 718 800	8 538 500	8 503 000	8 386 500
Relations extérieures	2 356 500	2 410 300	2 538 800	2 675 300
Services administratifs	2 366 600	2 363 200	2 290 900	2 440 700
Autres charges	346 100	208 000	111 900	322 600
TOTAL DES DEPENSES	20 146 400	18 359 000	18 608 100	19 012 900

L'inflation continue à s'accélérer, dépassant un taux annuel de 3 % même en Suisse. Le coût des salaires, du matériel et des services va donc augmenter pour l'UIP. Le coût de ses Assemblées, importante dépense récurrente, dépend du choix du lieu, les lieux proches du Siège revenant généralement moins cher à l'UIP. Cependant, en raison de problèmes de visas, les Assemblées se tiendront, dans un avenir prévisible, soit à Genève soit hors d'Europe.

Les coûts salariaux progressent normalement à un taux supérieur à celui de l'inflation à cause des échelons annuels du barème des traitements. Cependant, en raison de plusieurs départs à la retraite pendant la période 2009-2011, cette évolution sera quelque peu ralentie. Le renouvellement du personnel permettra aussi de s'attaquer à des questions de grades et de parité.

Ces dernières années, l'UIP s'est efforcée de remplacer son approche ponctuelle de la collecte de fonds par un effort systématique visant à instituer un financement stable à partir de contributions volontaires sur la base d'un plan pluriannuel. Ce plan a été présenté au Conseil directeur en 2006 et a été utilisé ensuite comme outil de mobilisation de ressources. La stratégie de financement de l'UIP repose sur une augmentation régulière des contributions volontaires de donateurs, pour compléter les contributions des Membres qui représentaient jusqu'à présent plus de 80 % des recettes. Or, convaincre de nouveaux donateurs d'accorder des sommes importantes est un processus de longue haleine. Du fait de l'inflation, les Membres devraient néanmoins tabler sur des hausses du montant total des contributions mises en recouvrement.

Emissions de carbone

Dans le cadre de son engagement de lutte contre les changements climatiques, l'UIP a pris 2000 comme année de référence et comptabilise ses émissions de gaz à effet de serre pour évaluer ses progrès et repérer les domaines dans lesquels il faut agir en priorité. Elle a pour objectif de ramener ses émissions à 90 % des niveaux de l'année de référence. Cet objectif est conforme à l'engagement pris par la Suisse, pays hôte de l'UIP, en application du Protocole de Kyoto.

Les émissions directes de l'UIP étaient de 43 tonnes de CO₂ lors de l'année de référence. Entre 2000 et 2005, elles ont augmenté de 75 % et sont passées à 75 tonnes, en raison du déménagement dans des locaux plus spacieux. Pendant cette même période, les émissions indirectes provenant des voyages du personnel et de sa consommation de papier et des déplacements domicile-travail ont diminué de 20 % et ont été ramenées de 1 231 à 985 tonnes grâce à la décision de tenir chaque année une Assemblée à Genève. Cependant, depuis 2005, les missions du personnel et des parlementaires en dehors des assemblées n'ont cessé d'augmenter, ce qui a réduit à néant les progrès faits antérieurement. La réalisation de l'objectif des 90 % demandera des efforts concertés.

A titre de mesure intérimaire, le Conseil directeur a approuvé en 2007 un financement destiné à compenser les émissions de CO₂ et à atténuer l'impact des activités et du fonctionnement de l'UIP sur l'environnement. Pour 2009, il faudra un crédit de CHF 34 200 pour compenser 908 tonnes d'émissions produites par les activités ordinaires. Ce financement volontaire servira à compenser les émissions produites par des activités de projets.

L'idée de compenser les émissions de gaz à effet de serre par le financement de projets réduisant ces émissions ailleurs a été adoptée au Sommet de Kyoto en 1997. Une compensation efficace suppose : a) un calcul exact des émissions; b) une estimation exacte du carbone économisé ailleurs; et c) des garanties de supplémentarité – l'assurance que les économies d'énergie n'auraient sinon pas été réalisées. Plutôt que d'acheter des crédits à des tiers, l'UIP propose d'investir directement dans les économies d'énergie et les campagnes de sensibilisation.

Budget carbone 2009 par division avec éléments comparables 2000 et 2008 (en tonnes de CO₂e)

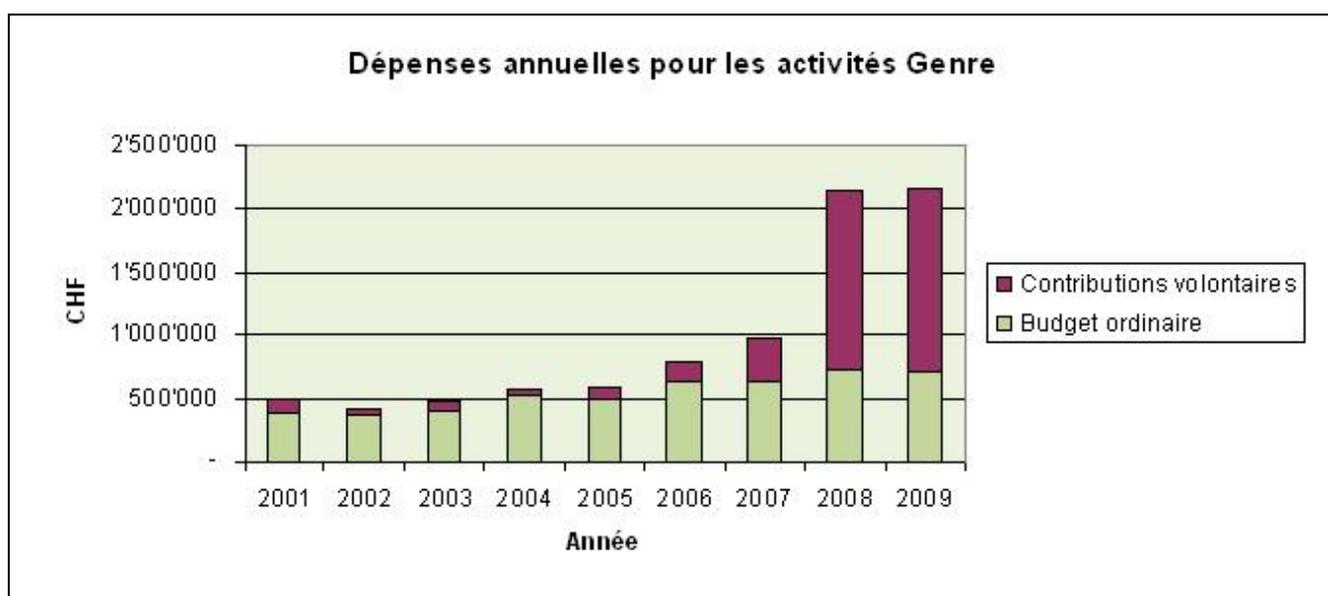
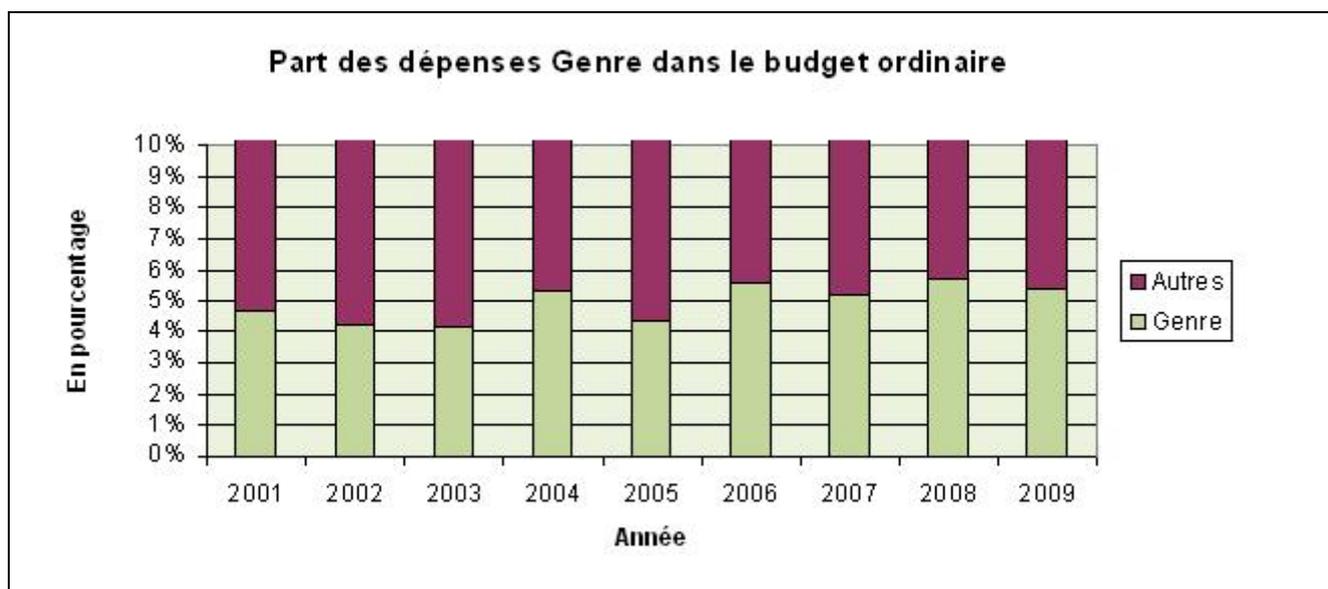
	2000 Effectif	2008 Approuvé	Proposé 2009				% de l'année de référence
			Directes	Voyages	Autres indirectes	Total	
Direction	117	138		159	3	162	138%
--Contributions volontaires				141		141	-
Affaires de l'Assemblée	740	503		327	6	333	45%
Promotion de la Démocratie	80	274		204	8	212	265%
--Contributions volontaires	192	2028		660		660	344%
Relations extérieures	56	97		76	5	81	145%
Services administratifs	89	120	75	2	43	120	135%
Provisions et subventions	0	0		0		0	-
Total	1274	3160	75	1569	65	1709	134%

Analyse en fonction du genre

Au cours de la dernière décennie, l'UIP a systématiquement alloué près de 5 % de ses ressources ordinaires à une programmation sur les questions de genre, c'est-à-dire à des activités visant à encourager et soutenir la participation des femmes à la vie politique. Les dépenses ont presque doublé, passant de CHF 382 000 en 2001 à un montant estimé à CHF 717 000 en 2009.

Ces dernières années, on a constaté une augmentation spectaculaire des contributions volontaires destinées aux activités en matière de genre. Alors que les dépenses étaient presque négligeables avant 2005, on devrait disposer en 2009 d'un financement de près de CHF 1,5 million provenant de donateurs.

Prises ensemble, les prévisions de ressources ordinaires et de contributions volontaires pour les activités en matière de genre dépasseront CHF 2,1 millions en 2009, soit près de 12 % du budget total.



Recettes

Contributions des Membres

La plus grande partie des recettes de fonctionnement de l'UIP provient des contributions de ses Membres. Au cours des dix dernières années, la hausse des contributions a été en moyenne de 2,8 % pour couvrir le coût de l'inflation. Le budget proposé pour 2009 correspond à une augmentation de 2,5 % des contributions mises en recouvrement, dont le total passe à CHF 11 756 000.

En 2006, Le Conseil directeur a adopté un nouveau barème des contributions qui est directement lié au barème des quotes-parts des Nations Unies. Le nouveau barème reflète les réalités économiques de 2006 et allège la charge des pays les moins avancés. L'année prochaine sera la troisième année de transition dans l'application du nouveau barème et 94 parlements verront leurs contributions baisser par rapport à 2008.

Contribution du personnel

En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP paient à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2009, ce système d'imposition interne va générer CHF 1 265 100 de recettes brutes au bénéfice de tous les parlements membres. Cependant, pour éviter la double imposition, l'UIP est tenue de rembourser cette contribution aux employés qui doivent payer des impôts sur le revenu à leurs autorités nationales. Pour 2009, les remboursements aux employés domiciliés en France – le seul pays membre qui fasse payer des impôts aux salariés de l'UIP – sont estimés à CHF 60 000.

Autres recettes

Les recettes accessoires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de livres, etc., devraient s'élever en 2009 à CHF 151 200. Le fonds de roulement rapportera des intérêts d'une valeur de CHF 136 000.

Contributions volontaires

Ces dernières années, l'UIP a pris des mesures pour procéder, en matière de collecte de fonds, non plus au coup par coup mais de manière systématique pour asseoir le financement volontaire sur des bases stables. Cet effort repose sur un plan quadriennal qui a été présenté au Conseil directeur en 2006 et a servi ensuite d'outil de mobilisation de ressources. L'objectif de la collecte de fonds pour 2009 a été fixé à CHF 5,3 millions. Au 31 août 2008, les engagements de financement reçus par l'UIP pour 2009 s'élevaient à CHF 1,8 million et provenaient de la SIDA (Suède), de l'ACDI (Canada), et d'Irish Aid. Des discussions se poursuivaient avec les ministères compétents de la Belgique, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède.

ANNEE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT	EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE ¹
1998	CHF 9,630,000	
1999	CHF 9,771,000	2.8%
2000	CHF 9,885,000	-0.2%
2001	CHF 9,900,000	-1.0%
2002	CHF 8,910,000	4.8%
2003	CHF 9,467,600	6.3%
2004	CHF 9,815,530	3.0%
2005	CHF 10,156,910	3.0%
2006	CHF 10,544,590	3.0%
2007	CHF 11,060,266	3.0%
2008	CHF 11,354,900	4.0%
AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE		2.8%

Institution	Engagement total	Fonds promis par an (CHF)			
		2008	2009	2010	2011
Irish Aid	EUR 1 100 000	652 000	567 200	567 200	0
ACDI (Canada)	CAD 1 869 600	847 900	651 100	476 200	0
SIDA (Suède)	SEK 9 900 000	654 000	519 100	519 100	0
Total		2 153 900	1 737 400	1 562 500	0

¹ Adaptée pour tenir compte des changements survenus dans la composition de l'Organisation.

Dépenses

Dans les pages suivantes sont exposés les objectifs stratégiques de l'UIP, ainsi que le détail des activités qui seront menées à bien et des ressources nécessaires.

DIRECTION

Objectif général

Assurer le leadership et fixer les orientations de l'Organisation et de son secrétariat. De plus, la Direction œuvre pour la paix et la sécurité par le dialogue politique et s'emploie à améliorer la gouvernance mondiale et à obtenir une participation systématique et plus directe des parlements aux plans et activités nationaux de développement.

Questions et défis en 2009

L'UIP est une organisation politique qui œuvre pour la paix et la coopération. Elle doit faire face à une demande croissante d'activités tendant à ce que les parlements s'engagent à soutenir les opérations de consolidation de la paix, à combler le déficit démocratique dans les affaires internationales et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Avec l'aide de deux conférences mondiales de présidents de parlement, l'UIP a élaboré un cadre politique pour la promotion d'une gouvernance mondiale dans laquelle les parlements participent résolument aux travaux des grandes institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies et en contrôlent les travaux. Le moment est venu de mesurer les progrès réalisés depuis la dernière conférence en 2005, d'évaluer l'efficacité de l'action menée par les parlements depuis cette date et d'établir le programme des cinq prochaines années. L'UIP doit engager ce processus en 2009 pour le mener à bon terme avec la conférence de 2010 et donner suite aux résultats en 2011. La réunion annuelle des présidentes de parlement accompagnera le processus et l'enrichira.

L'UIP œuvrera pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique en mettant l'accent sur la promotion du dialogue politique. Au Moyen-Orient, elle travaillera par l'intermédiaire de son Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. En Afrique, elle recherchera le soutien d'hommes et de femmes politiques expérimentés, issus en majorité des parlements africains, qui puissent favoriser le dialogue dans des situations de conflit. Le succès de ces activités dépendra de l'évolution de la situation politique et sécuritaire.

En réponse aux demandes de parlements et de l'ONU, l'UIP a lancé en 2006 un programme complet de promotion de l'action parlementaire dans la lutte contre le VIH/sida. La 118^{ème} Assemblée de l'UIP a demandé qu'une action similaire soit entreprise concernant trois autres OMD, à savoir ceux qui touchent à la santé maternelle et infantile et à l'aide publique au développement (APD). Les organes directeurs ont déjà approuvé un programme de promotion de l'action parlementaire sur le travail décent et l'emploi et ont demandé un redoublement des efforts sur le réchauffement planétaire et les changements climatiques.

Le programme pour 2009 va donc consister à rationaliser les activités dans le domaine de la paix et de la sécurité, de la gouvernance mondiale et du développement et à les organiser en une action cohérente et efficace de soutien aux parlements membres de l'UIP. Le cadre politique dans lequel s'insère ce travail est établi par les organes directeurs et exposé dans la publication de l'UIP *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*.

Il faudra renforcer les ressources humaines employées dans ce domaine. L'UIP doit aussi faire appel à l'expertise des membres des commissions permanentes et spécialisées des parlements nationaux pour traiter des enjeux appelant une coopération internationale. Surtout, elle estime pouvoir compter sur le soutien institutionnel des parlements concernés ainsi que des départements, des programmes et des institutions compétents du système des Nations Unies.

Intégration de genre

Toutes les activités seront menées conformément aux politiques de l'UIP, qui encourage la participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique et politique et travaille à l'instauration de l'égalité et d'un partenariat entre hommes et femmes.

Par principe, les commissions, comités, groupes consultatifs et équipes de facilitateurs sont composés d'hommes et de femmes parlementaires. Le Secrétariat les encourage et les aide à élaborer des lignes directrices en matière de parité pour leur travail et à assurer une pleine participation des femmes à leurs activités. La question de la participation des femmes aux activités politiques sera abordée par principe dans tous les entretiens politiques. Elle est inscrite en permanence à l'ordre du jour et traitée comme telle.

Il est à signaler qu'une place prioritaire sera donnée au traitement des problèmes propres aux femmes dans les activités

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Développer l'UIP en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux		
Encourager les parlements à donner suite et effet aux résolutions et aux décisions de l'UIP par une diversification des procédures de communication d'informations	Les mesures prises dans les parlements et signalées à l'UIP sont plus nombreuses et de meilleure qualité.	Nombre de rapports sur les mesures spécifiques prises par des parlements
Intéresser à l'UIP des parlements qui ne sont pas encore membres de l'Organisation	Augmentation du nombre des parlements membres de l'Organisation	Visibilité de l'institution et cinq nouveaux parlements membres chaque année
Renforcer les structures et procédures de gestion au sein du Secrétariat	Bonne gestion de l'UIP, présidence efficace et bon fonctionnement des organes directeurs	Exécution intégrale des programmes, services rendus aux parlements membres dans les délais statutaires
Intégration du genre à l'UIP et participation plus équilibrée des hommes et des femmes à ses activités	Les femmes sont bien représentées par l'UIP et en son sein.	Un tiers des représentants sont des femmes.
Objectif 2 : Favoriser le dialogue pour instaurer la paix et la sécurité dans les situations de conflit et d'après-conflit		
Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient réalisera une mission et organisera une réunion extraordinaire de parlementaires israéliens et palestiniens.	Coopération plus étendue entre les parlements israélien et palestinien et soutien plus actif des parlements au processus de paix	Résultat tangible de la réunion extraordinaire
Organisation du dialogue politique dans les parlements de pays sortant d'un conflit	Les parlements fonctionnent bien et soutiennent les efforts de paix et de réconciliation.	Nombre de sessions organisées
Elaboration de lignes directrices sur la parité pour les travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et activités similaires de médiation	Intégration plus poussée des questions de parité dans les travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et activités similaires de médiation pour l'UIP	Utilisation des lignes directrices relatives à la parité
Objectif 3 : Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale grâce à un engagement plus efficace des parlements dans les affaires internationales		
Un comité préparatoire de présidents de parlement se réunira deux fois pour évaluer les progrès réalisés depuis la conférence de 2005 et préparer celle de 2010.	Assistance nombreuse à la conférence mondiale des présidents de parlement qui démontre sa pertinence politique et fait des recommandations claires pour le renforcement de la gouvernance mondiale	Plus de 150 présidents de parlement assistant à la conférence de 2010 Qualité des documents finaux de la conférence
Tenue de la conférence annuelle des présidentes de parlement qui leur permet de dialoguer directement entre elles	Les présidentes de parlement tirent les leçons de leurs expériences mutuelles et formulent à l'usage des parlements des recommandations d'action intéressantes.	Plus de 75 % des présidentes de parlement y assistent. Résultats de la conférence
Objectif 4 : Obtenir que les parlements participent de façon plus directe et systématique aux plans et activités de développement nationaux		
Elaborer un programme et un plan complets de promotion par l'UIP de l'action parlementaire dans le domaine du développement	Les activités de l'UIP dans le domaine du développement durable forment un programme cohérent.	Nombre d'activités pratiques réalisées dans une seule et même perspective de développement
Une conférence mondiale, deux séminaires de formation régionaux, deux missions sur le terrain et deux réunions du Groupe consultatif sur le VIH/sida	Action parlementaire à rendre universel l'accès au traitement des personnes infectées par le VIH, à combattre la discrimination et à prévenir de nouvelles infections	Nombre de bonnes lois adoptées et d'autres initiatives prises par les parlements

Organisation de visites sur le terrain, inventaire et diffusion des bonnes pratiques, organisation d'ateliers et de séminaires et publication de manuels sur l'APD et les politiques de développement nationales	Action parlementaire plus propre à améliorer l'APD et à garantir à chaque pays la maîtrise de ses politiques et programmes de développement	Nombre de bonnes lois et de crédits budgétaires adoptés et d'autres initiatives prises par les parlements
Diffusion d'informations sur les négociations relatives aux changements climatiques, inventaire et diffusion des bonnes pratiques, organisation d'ateliers et convocation des réunions annuelles d'un groupe consultatif de haut niveau	Action parlementaire plus propre à veiller à ce que les questions relatives aux changements climatiques restent au premier plan des préoccupations politiques nationales et à ce que des politiques nationales appropriées soient adoptées et examinées de près	Nombre de bonnes lois et de crédits budgétaires adoptés et d'autres initiatives prises par les parlements

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	1 169 266	272 922	1 442 188
Approuvées pour 2008	1 190 500	385 000	1 575 500
Proposées pour 2009	1 429 000	521 100	1 950 100
• Salaires	1 050 300	130 200	1 180 500
• Services	45 900	112 700	158 600
• Voyages	282 900	230 100	513 000
• Matériel	49 900	48 100	98 000

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Développer l'UIP comme organisation mondiale	292 000	0	292 000
2. Favoriser le dialogue pour instaurer la paix	80 000	0	80 000
3. Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale	59 600	0	59 600
4. Participer davantage au développement	0	482 500	482 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	997 400	0	997 400
> Coût d'administration du programme	0	38 600	38 600
> Total général	1 429 000	521 100	1 950 100

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Développer l'UIP comme organisation mondiale	289 000	292 000	297 900	302 600
2. Favoriser le dialogue pour instaurer la paix	0	80 000	97 000	97 000
3. Parvenir à une meilleure gouvernance mondiale	50 000	59 600	297 300	10 000
4. Participer davantage au développement	307 800	482 500	465 300	648 100
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	901 500	997 400	1 027 300	1 058 200
> Coût d'administration du programme	27 200	38 600	37 200	51 800
> Total général	1 575 500	1 950 100	2 222 000	2 167 700

Impact sur l'environnement

Nombre de ces activités auront des conséquences immédiates néfastes sur l'environnement dans la mesure où elles amèneront les participants et le personnel à voyager et se solderont par la production d'études et de publications. Le Secrétariat s'efforcera de passer autant que possible par la voie électronique pour présenter les rapports et faciliter les contacts. Cependant, comme, par définition, ces activités se situent souvent sur un terrain politique sensible, les forums électroniques et les vidéoconférences ne sauraient remplacer les contacts interpersonnels. A moyen et à long terme, pourtant, une coopération plus large et un nombre moindre de conflits, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, une coopération internationale accrue et de meilleures lois et politiques nationales relatives au développement et à la protection de l'environnement devraient avoir des effets positifs sur l'environnement.

AFFAIRES DE L'ASSEMBLEE ET RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS MEMBRES

Objectif général

Faciliter le travail politique des Membres de l'UIP pendant les assemblées de l'UIP, favoriser les contacts, la coordination et les échanges de données d'expérience entre les parlements et entre leurs membres, et encourager le suivi et la mise en œuvre des recommandations et décisions adoptées aux assemblées de l'UIP et la communication de rapports à ce propos.

Questions et défis en 2009

Les assemblées de l'UIP sont pour les parlements membres l'occasion de traiter de questions fondamentales d'intérêt mondial et régional. Les débats auxquels elles donnent lieu peuvent avoir une influence positive sur l'environnement politique dans lequel travaillent les décideurs nationaux. Les discussions approfondies entre Membres de l'UIP et les accords entre eux peuvent contribuer à l'instauration de la paix, du développement et de la démocratie.

Plus les questions d'intérêt mondial deviennent complexes et critiques, plus il est difficile de préparer la documentation et de remplir les conditions nécessaires pour que les décisions soient prises en connaissance de cause. Il est essentiel de choisir avec soin les questions les plus pertinentes, de se préparer davantage et d'élargir la participation pour que le débat aille davantage en profondeur lors de sessions relativement courtes. La concertation entre les Membres doit se poursuivre dans l'intervalle des assemblées pour aboutir à des accords lors des assemblées.

Avec le temps, la documentation est devenue plus complexe, et la charge de travail à effectuer a augmenté aussi : il faut en effet du personnel spécialisé pour rédiger, éditer, traduire, produire et distribuer la documentation, souvent sous pression. Les nouvelles technologies permettent de diffuser rapidement les documents par la voie électronique mais des exemplaires papier sont encore nécessaires pour assurer la distribution partout. La demande de réunions ayant besoin de services, de locaux et d'interprétation dans le contexte des assemblées ne cesse d'augmenter.

Obtenir que les parlements membres fassent rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux résolutions et aux décisions reste un défi majeur, qui demande des efforts accrus de la part de l'UIP et de ses Membres. Par ailleurs, la prolifération actuelle des organisations et des réseaux parlementaires devra retenir davantage l'attention de l'UIP.

Intégration de genre

Au sein de l'Assemblée, trois organes – la Réunion des femmes parlementaires, le Comité de coordination des femmes parlementaires et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes – veillent à ce que les femmes déléguées participent aux débats de l'Assemblée et à ce que les questions de parité et les points de vue des femmes tiennent une place importante dans ces discussions.



Figure 1 – Centre de conférence des Nations Unies à Addis Abeba

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1: Maintenir des relations étroites avec tous les parlements membres par des contacts fréquents et constructifs et fournir des informations sur la structure et le fonctionnement de l'UIP aux fonctionnaires qui conseillent les parlementaires		
Rapport sur les activités menées par les Membres de l'UIP	Suites données par les parlements membres aux résolutions adoptées par l'Assemblée	Nombre de réponses
Succès du séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire	Les parlements membres sont bien informés sur la structure et le fonctionnement de l'UIP.	Nombre de participants Nombre de femmes

Objectif 2 : Fournir un appui aux organes directeurs en préparant leurs sessions, en veillant à ce qu'elles se déroulent sans heurt, et en diffusant dans les délais une documentation de qualité très lisible et facile d'accès, les comptes rendus après les sessions et les résolutions qui définissent la politique générale		
120 ^{ème} Assemblée à Addis-Abeba avec des débats dans trois commissions permanentes, des réunions-débats et plusieurs autres manifestations parallèles	Adoption de résolutions portant sur la politique générale et la stratégie et donnant des orientations claires aux parlements membres et au Secrétariat de l'UIP sur leur mise en œuvre	Nombre de parlements représentés Nombre de femmes
121 ^{ème} Assemblée à Genève avec un débat général, une réunion de la Commission UIP des affaires des Nations Unies et des réunions-débats	Adoption de résolutions portant sur la participation des parlements aux travaux des Nations Unies et donnant des orientations claires aux parlements membres et au Secrétariat de l'UIP sur leur mise en œuvre	Qualité des résolutions de l'Assemblée Utilisation des services offerts aux Assemblées
Assistance aux délégations et aux groupes géopolitiques pour l'organisation de leurs réunions, de contacts bilatéraux, etc.	Communication efficace et utile entre les Membres aux Assemblées	Utilisation des services offerts aux Assemblées
Réunions des femmes parlementaires aux Assemblées	Apport intellectuel des femmes parlementaires aux travaux de l'UIP	Participation à la 13 ^{ème} Réunion des femmes parlementaires

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	2 785 978	0	2 785 978
Approuvées pour 2008	2 782 900	0	2 782 900
Proposées pour 2009	2 888 900	0	2 888 900
• Salaires	2 337 900	-	2 337 900
• Services	110 100	-	110 100
• Voyages	265 600	-	265 600
• Matériel	175 300	-	175 300

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Première Assemblée	808 000	822 500	839 800	860 200
2. Seconde Assemblée	394 600	449 500	438 600	447 100
3. Session d'information	5 000	5 000	5 000	5 000
Dépenses du programme général	53 500	61 900	61 600	63 400
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 521 800	1 550 000	1 596 500	1 644 400
> Total général	2 782 900	2 888 900	2 941 500	3 020 100

Impact sur l'environnement

Ce sont les voyages du personnel aux Assemblées qui, pour l'UIP, contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre de portée 3. Pour chaque Assemblée tenue ailleurs qu'à Genève, une centaine de personnes se déplacent, produisant, dans le cas de l'Assemblée d'Addis-Abeba, 268 tonnes d'émissions de CO₂. Le choix du lieu des Assemblées a une incidence sur le total des émissions – lorsqu'il est proche des centres de communication et d'un grand nombre de parlements, le total des voyages est moindre. Sur place, l'UIP demande aux parlements hôtes de choisir dans toute la mesure du possible des sources d'approvisionnement durables et recrute sur place du personnel temporaire qualifié pour réduire le nombre de voyages nécessaires.

PROMOTION DE LA DEMOCRATIE/COOPERATION TECHNIQUE

La Division de la promotion de la démocratie a été mise en place en 2005 pour coordonner toutes les activités de l'UIP en rapport avec la démocratie, leur donner une orientation commune et y intégrer les préoccupations des droits de l'homme et de la parité. La Division mobilise aussi des ressources pour promouvoir la démocratie au sens le plus large.

Elle se compose de cinq éléments : i) la Coopération technique, qui s'emploie à renforcer l'institution du parlement; ii) Un centre de documentation, qui établit des normes et des lignes directrices permettant d'évaluer le caractère démocratique des parlements et constitue une banque de connaissances à leur intention; iii) un programme chargé de protéger les droits de l'homme des parlementaires et de promouvoir les droits de l'homme en général; iv) un programme du partenariat entre hommes et femmes qui promeut l'égalité des sexes en politique; et v) un programme pour l'enfance qui veille au respect des droits de l'enfant.

Renforcement de l'institution parlementaire

Objectif général

Renforcer les parlements et les aider à développer leurs moyens d'action
--

Questions et défis en 2009

Le programme de coopération technique de l'UIP est guidé par des critères universellement reconnus, énoncés dans *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle* et permettant d'évaluer le caractère démocratique des parlements.

Selon ces critères, les parlements doivent être représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces aux niveaux national et international. Le programme prodigue des conseils et un soutien sur les procédures et les services, dispense une formation et fournit un équipement de base pour renforcer l'institution parlementaire. L'UIP concentre ses activités sur les parlements de pays en transition ou sortant d'un conflit.

L'UIP est guidée par la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, qui reconnaît que le succès d'un projet dépend dans une large mesure de son appropriation par les autorités politiques et administratives locales. Elle apporte une assistance technique à la demande officielle d'un parlement et avec son soutien. Ses activités supposent une volonté à long terme de mettre en œuvre les recommandations. L'UIP est neutre et impartiale et traite avec toutes les parties. Il arrive que des événements imprévisibles tels que des élections anticipées ou des changements à la tête et dans l'administration des parlements affectent la réalisation d'un projet. En investissant dans l'administration de parlements nationaux, on contribue à la création d'une mémoire institutionnelle qui atténuera l'impact de changements électoraux. Lorsque les programmes des partis représentés au parlement sont divergents, il peut aussi en résulter des incidences néfastes sur les projets, en particulier si les recommandations impliquent la perte d'avantages politiques ou autres pour certains partis.

L'UIP a un mécanisme d'intervention rapide pour venir en aide aux parlements qui connaissent des périodes d'instabilité politique : elle crée les conditions d'un dialogue entre tous les courants, sans exception, et donne aux participants les moyens de définir leur règlement intérieur, d'en débattre ou de l'adapter selon le cas. L'UIP travaille avec tous les acteurs du Parlement, c'est-à-dire son ou ses présidents ou présidentes, les membres du Bureau, les présidents des commissions et les chefs de tous les partis politiques représentés au Parlement. Toutes ces personnes se réunissent à l'occasion de retraites et des experts/médiateurs aident les participants à étudier et à proposer les mécanismes les plus propres à encourager l'intégration de tous les courants au parlement et à contribuer ainsi à la réconciliation nationale.

Le fait d'évaluer les besoins d'un parlement éveille invariablement l'espoir d'une assistance à long terme. C'est pourquoi l'UIP s'emploie à mobiliser des donateurs qui acceptent de financer l'assistance technique aux parlements.

Les séminaires de l'UIP sur le contrôle du secteur de la sécurité rassemblent des parlementaires des commissions de la défense nationale et de la sécurité et des membres du personnel de ces commissions, des représentants des ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, des forces armées et de la police, d'organisations non gouvernementales et du monde universitaire. Les séminaires s'inspirent d'initiatives déjà prises au niveau régional en faveur de la paix et de la sécurité : le séminaire pour la région africaine des Grands Lacs sera organisé conjointement avec le Forum AMANI, initiative parlementaire de paix dans cette région.

Intégration de genre

Tous les projets de renforcement de l'institution parlementaire accordent une place importante à la sensibilisation à la question transversale de l'équité entre les sexes et à la nécessité d'assurer la participation des femmes à la prise de décision. Les parlements sont instamment priés de veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités du projet et à ce que les délégations aux séminaires soient équilibrées et comptent des femmes et des hommes. Le séminaire sur la réconciliation portera une attention particulière aux effets du conflit sur les femmes et promouvra le rôle des femmes dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation. La réunion sur le Programme d'action de Bruxelles (PAB) s'intéressera en particulier aux effets de la pauvreté sur les femmes afin que les mécanismes parlementaires du PAB puissent s'attaquer aux causes profondes. Le séminaire sur le secteur de la sécurité sensibilisera les participants aux préoccupations particulières des femmes en matière de sécurité, expliquera comment le processus parlementaire peut répondre à ces préoccupations et quels moyens employer pour associer davantage de femmes au débat sur la sécurité.



Figure 2 - Délégués au Séminaire sur la réconciliation en El Salvador

Activité ou produit

Résultats

Indicateurs

Objectif 1 : Renforcer les moyens dont disposent les parlements pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles		
Conception de projets de soutien aux parlements faisant appel à des services consultatifs, prévoyant des séminaires de renforcement des capacités et un équipement de base	Services consultatifs rendus à trois parlements	Nombre d'accords conclus pour apporter l'aide au développement demandée
Appui spécifique aux parlements	Trois nouveaux accords avec financement	Nombre de parlements aidés
Projets d'assistance technique aux parlements de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, de la RDP du Congo, de la RDP lao, de la Guinée équatoriale, des Maldives, du Pakistan, de la République du Congo, de la Sierra Leone, de la Thaïlande, du Timor-Leste, du Togo et des Emirats arabes unis	Meilleur travail des parlements	Projets, notamment missions de consultants, séminaires de renforcement des capacités à l'intention du personnel et des membres du parlement, détachements de personnel, voyages d'étude, etc.
Formation pour renforcer les capacités et aider les parlements à procéder à leur autoévaluation	Acquisition par un certain nombre de personnes des connaissances nécessaires pour faciliter l'autoévaluation avec l'aide de la "boîte à outils" mise au point dans ce but	Nombre d'experts parlementaires participant à une session de formation des formateurs. Cinq à six facilitateurs formés

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 2 : Promouvoir le dialogue et une prise de décision sans exclusive au Parlement		
<p>Aider les parlements à traiter de sujets politiques et institutionnels délicats et à créer les conditions d'une prise de décision sans exclusive et de concertations avec toutes les parties prenantes</p>	<p>Le Parlement intègre mieux tous les courants de la nation et devient plus représentatif.</p> <p>Meilleur fonctionnement de l'institution, y compris amélioration du processus décisionnaire</p> <p>Développement et amélioration des échanges entre toutes les parties au sein de l'institution</p>	<p>Nombre de parlements demandant l'assistance de l'UIP</p> <p>Nombre de parlements faisant état d'une prise de décision plus harmonieuse après avoir reçu l'assistance de l'UIP</p>
Objectif 3 : Renforcer la part que prennent les parlements au processus de réconciliation nationale		
<p>Séminaire régional en Asie du Sud-Est sur les mécanismes de justice en période de transition et les processus politiques d'intégration</p> <p>Un projet de réconciliation financé par l'ACDI et axé sur les parlements africains anglophones sera étendu aux pays d'Afrique francophone qui sortent d'un conflit.</p> <p>Séminaire national de deux jours sur la réconciliation au Togo pour établir pour l'Assemblée nationale un plan d'action qui comporte des recommandations concrètes, adaptées à ses besoins</p>	<p>Meilleure connaissance de la justice en période de transition et des écueils à éviter sur la voie de la réconciliation. Participation accrue des parlements à la conception, la mise en place et l'évaluation des mécanismes de justice en période de transition</p> <p>Meilleure connaissance des conditions à remplir pour reconstruire des sociétés viables et du rôle et des responsabilités du parlement dans le processus de réconciliation</p>	<p>Débat parlementaire plus nourri</p> <p>Action législative portant création de commissions vérité et réconciliation ou d'autres organes similaires. Application des recommandations de ces commissions, en particulier dans les domaines de la réforme des institutions et de la réparation pour les victimes</p> <p>Participation à des séminaires régionaux et nationaux</p> <p>Nombre de femmes</p>
Objectif 4 : Améliorer la gouvernance dans les pays les moins avancés		
<p>Réunion de tous les parlements des PMA pour qu'ils parviennent à une meilleure compréhension du rôle du parlement dans le Programme d'Action de Bruxelles en tirant les leçons des expériences de dix parlements pilotes</p>	<p>Contribution accrue des parlements à l'exécution du Programme d'Action de Bruxelles, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités</p>	<p>Mise en place de mécanismes formels dans les parlements des PMA pour l'exécution du Programme d'action de Bruxelles</p>
Objectif 5 : Améliorer le contrôle du secteur de la sécurité		
<p>Séminaire régional dans la région africaine des Grands Lacs sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité</p>	<p>Conscience plus aiguë du rôle du parlement dans le contrôle du secteur de la sécurité</p>	<p>Participation à des séminaires régionaux, nombre de femmes</p>
Objectif 6 : Mobiliser des fonds pour les activités de l'UIP et obtenir en temps utile un financement prévisible qui lui permette de bien planifier ses activités		
<p>Participation du personnel à des réunions internationales</p> <p>Contacts réguliers et systématiques avec des donateurs avec lesquels crédibilité et transparence sont de règle</p> <p>Plan triennal établi par l'UIP et présenté à des donateurs</p> <p>Propositions sur mesure rédigées et présentées à des donateurs</p> <p>Accords de partenariat et de financement négociés</p>	<p>Connaissance du rôle joué par l'UIP dans la promotion de la démocratie et le renforcement des parlements</p> <p>Financement volontaire accru, stable et prévisible pour les activités de l'UIP</p> <p>Coopération étroite et constructive avec un groupe de donateurs prêts à soutenir l'UIP</p> <p>Donateurs convaincus que l'argent versé à l'UIP est bien investi</p>	<p>UIP représentée à trois réunions ayant trait à la démocratie</p> <p>Augmentation du financement volontaire</p> <p>Conclusion de nouveaux accords de financement portant sur un large éventail d'activités</p> <p>Echos positifs des donateurs</p>

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	1 271 571	367 157	1 638 728
Approuvées pour 2008	1 295 600	3 214 000	4 509 600
Proposées pour 2009	1 272 000	752 800	2 024 800
• Salaires	1 115 800	109 800	1 225 600
• Services	7 500	148 300	155 800
• Voyages	137 700	427 500	565 200
• Matériel	11 000	67 200	78 200

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Renforcement des parlements	60 000	181 400	241 400
2. Dialogue et prise de décision sans exclusive	40 000	74 100	114 100
3. Réconciliation	0	303 100	303 100
4. Contribution au Programme d'action de Bruxelles	23 800	73 900	97 700
5. Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	0	64 600	64 600
6. Mobilisation de ressources	32 400	0	32 400
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 115 800	0	1 115 800
> Coût d'administration du programme	0	55 700	55 700
> Total général	1 272 000	752 800	2 024 800

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Strengthen capacity of parliaments	2 590 000	241 400	241 400	241 400
2. Dialogue and inclusive decision-making	120 000	114 100	114 100	114 100
3. Reconciliation	302 700	303 100	318 000	345 800
4. Contribute to the Brussels Program of Action	80 000	97 700	33 800	0
5. Parliamentary oversight of security sector	37 400	64 600	64 600	64 600
6. Resource mobilization	36 400	32 400	36 100	43 500
> Unassigned staff cost	1 099 100	1 115 800	1 149 300	1 183 700
> Program support cost	244 000	55 700	49 100	51 400
> Grand total	4 509 600	2 024 800	2 006 400	2 044 500

Impact sur l'environnement

L'objectif général du programme – le renforcement de l'institution parlementaire – contribue à la protection de l'environnement car une "bonne gouvernance" est un atout capital pour le développement durable. Un fort volume d'activités amène experts et bénéficiaires à voyager et cela aura donc un impact sur l'environnement. Cependant, des efforts sont faits pour réduire les voyages et offrir autant que possible une formation sur place. Le Secrétariat s'emploiera aussi à encourager et à favoriser la publication d'informations sous forme électronique et à tenir des réunions virtuelles pour réduire le nombre des voyages nécessaires.

Etablissement de normes et de lignes directrices pour des parlements démocratiques Création d'une banque de connaissances pour les parlements

Objectif général

Fournir de la documentation aux parlements, aux organisations qui travaillent avec eux, et aux étudiants, notamment des informations faisant autorité sur le rôle, la composition et les méthodes de travail des parlements nationaux, et sur des normes et lignes directrices universellement reconnues et établies à partir de leurs bonnes pratiques.

Questions et défis en 2009

Une démocratie a besoin d'un parlement bien informé : tel est le postulat de base.

Dans l'histoire, l'UIP a fait œuvre de pionnier en fournissant des informations sur les parlements et en établissant les critères auxquels on reconnaît des parlements démocratiques. Nombre d'autres organisations commencent maintenant à travailler dans ce domaine. Le défi pour 2009 sera de maintenir l'UIP au centre du réseau des fournisseurs d'informations sur les parlements qui est en train de se former pour soutenir les activités de renforcement des parlements. L'UIP tentera de le relever en s'employant à fédérer ceux qui travaillent dans ce domaine tout en conservant un rôle prépondérant.

Le manque de coordination et des échanges d'informations insuffisants entre les organisations qui viennent en aide aux parlements aboutissent à la réalisation d'activités identiques par plusieurs d'entre elles, comme le souligne la Déclaration de Paris. Pour atténuer ce problème, l'UIP va créer une base mondiale de données qui servira de bourse d'échange d'informations sur le renforcement des organes législatifs. Elle commencera par une étude de faisabilité pour analyser les avantages que présente une telle base de données pour ceux qui s'occupent de renforcer les organes législatifs et pour évaluer les difficultés de l'entreprise.

Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle fixe les principaux objectifs d'un parlement démocratique – celui-ci doit être représentatif, transparent, accessible, responsable et efficace au niveau national et international – et donne de très nombreux exemples de la façon dont les parlements mettent ces principes en pratique dans leurs activités quotidiennes. L'UIP a aussi mis au point des outils pour permettre aux parlements de s'évaluer eux-mêmes en fonction de ces critères et de repérer les domaines dans lesquels ils fonctionnent bien mais aussi les carences auxquelles ils doivent remédier en priorité. L'autoévaluation est un moyen important de garantir l'adhésion de tous; elle est bien dans l'esprit du temps, comme le montre le mécanisme d'évaluation intra-africaine (APRM).

Un parlement démocratique doit être représentatif de la volonté populaire et de la population dans toute sa diversité : c'est l'un de ses objectifs fondamentaux. L'UIP jouit aujourd'hui d'une reconnaissance internationale pour ses travaux sur les femmes en politique, en particulier sur la représentation des femmes au Parlement, qu'elle poursuit depuis plus de trente ans. Forts de cette expérience, l'UIP et le PNUD ont lancé en 2008 un projet sur la représentation des minorités et des populations autochtones dans les parlements nationaux. Ce projet permettra d'en savoir plus sur la représentation des minorités et des populations autochtones, fera l'inventaire des bonnes pratiques et sensibilisera les esprits en faveur de la représentation des minorités. Un groupe d'expert composé d'universitaires et de parlementaires de premier plan donnera des orientations pendant toute la durée du projet, qui sera évalué à mi-parcours pour que l'on puisse se rendre compte des modifications à apporter, si nécessaire, à sa méthodologie.

Les archives de l'UIP sont le seul fonds complet de la plus ancienne institution politique multilatérale au monde. Comme telles, elles ont une valeur historique considérable. Le Secrétariat reçoit régulièrement des demandes d'information de personnes qui cherchent une référence, un discours, ou des extraits de débats mais l'accès aux archives est actuellement limité aux chercheurs venant en personne à l'UIP à Genève. Les archives de l'UIP contiennent de nombreux documents uniques, dont des notes manuscrites des pères fondateurs de l'Organisation. Ces documents, vieux de plus de cent ans, sont fragiles et irremplaçables. Des consultations régulières accélèrent la détérioration et menacent leur conservation à long terme. La numérisation d'un choix de documents parmi les plus importants permettra de les mettre à la disposition des chercheurs en ligne. La numérisation des archives contribuera à faire comprendre l'évolution de la doyenne des organisations politiques multilatérales mondiales et la contribution parlementaire au débat sur les grandes questions du vingtième siècle.

Intégration de genre

Le Centre de documentation recueille des données sur le nombre des femmes parlementaires et les enregistre dans la base de données PARLINE. Ce faisant, il apporte les éléments d'information qui permettent de plaider pour une plus large participation des femmes à la vie politique.

Il continuera à intégrer les questions de genre aux recherches qu'il entreprend. Par exemple, il recueillera des données détaillées par sexe sur la représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Faire mieux connaître les parlements		
<p>Publier des informations de référence sur la structure et les méthodes de travail des parlements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Base de données PARLINE • Répertoire mondial des parlements • Panorama des élections législatives • Chronique des élections parlementaires <p>Acquérir de nouveaux documents d'information</p> <p>Prestations en matière de références</p> <p>Ajouter de modules à PARLINE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le budget du parlement • les procédures parlementaires • les commissions parlementaires 	<p>Les parlements, les organisations qui s'emploient à les renforcer et les étudiants ont accès à des informations complètes et faisant autorité sur les parlements.</p>	<p>PARLINE : couverture à 95 % des modules de base; réduction annuelle de 10 % des vides à combler dans les autres modules</p> <p>Les utilisateurs de PARLINE augmentent chaque année de 10 %.</p> <p>Réponses données à 100 demandes d'information</p> <p>Chambres parlementaires traitées dans chaque nouveau module. Objectif pour la première année : 60 %</p>
<p>Contribuer au développement du site Web de l'UIP</p>	<p>Les utilisateurs du site Web ont accès à des informations actualisées sur toutes les activités</p>	<p>Révision trimestrielle du contenu</p>
<p>Apporter matière à réflexion pour la Journée internationale de la démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affiche • Sondage d'opinion sur la démocratie 	<p>Meilleure compréhension de l'opinion publique sur la démocratie</p> <p>Les parlements et d'autres parties prenantes ont accès à de la documentation pertinente pour la Journée internationale.</p>	<p>La page Web de l'UIP sur la Journée internationale fait partie des dix premiers sites indiqués par les principaux moteurs</p> <p>20 manifestations énumérées dans la section du site de l'UIP</p>
<p>Constituer une banque de connaissances pour soutenir le renforcement des parlements</p> <p>Développer les sources de savoir</p> <p>Constituer un réseau d'experts</p> <p>Préparatifs et accord en vue d'une base mondiale de données sur les projets de renforcement des parlements à travers le monde</p>	<p>L'UIP fédère un réseau de fournisseurs d'informations et d'experts parlementaires pour soutenir le renforcement des parlements.</p> <p>Coordination accrue entre donateurs, spécialistes et parlements nationaux pour réduire les cas de double emploi et éviter que des parlements ou secteurs d'activité parlementaire soient privés d'assistance technique</p>	<p>Partenariats établis par protocole d'accord</p> <p>Concept et proposition de financement élaborés vers le milieu de l'année 2009</p>
<p>Recenser les bonnes pratiques au Parlement</p> <p>Publier des notes de synthèse et des études de cas</p>	<p>Les parlements et autres parties prenantes ont accès à des conseils sur les dossiers d'actualité et à des exemples de bonnes pratiques pouvant être reproduites ailleurs</p>	<p>Nombre de propositions concernant de nouvelles notes de synthèse. Objectif : 10 propositions reçues en 2009</p>
<p>Numériser les archives de l'UIP</p>	<p>Les chercheurs peuvent consulter les archives en ligne en remontant jusqu'à 1914.</p>	<p>20 demandes d'information.</p>

Objectif 2 : Etablir des normes et des lignes directrices et inventorier les bonnes pratiques pour améliorer la qualité du travail parlementaire		
<p>Faire connaître les critères d'un parlement démocratique énoncés dans <i>Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle</i></p> <p>Faciliter les autoévaluations</p> <p>Convoquer une réunion de parties prenantes sur les critères d'un parlement démocratique</p>	<p>Les critères de l'UIP sont de plus en plus reconnus par les parlements et les organisations qui s'emploient à les renforcer.</p> <p>Les parlements se servent de la boîte à outils de l'UIP pour s'évaluer et améliorer la qualité de leur travail.</p>	<p>Nombre de parlements ayant procédé à une autoévaluation. Objectif : 5 en 2009</p>
<p>Faire en sorte que les parlementaires participent en force à la Septième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR-7)</p>	<p>Les parlements contribuent à la préparation et aux résultats de la CIDNR-7.</p>	<p>80 participants; évaluation des activités de suivi</p> <p>Le rôle des parlements tient une place de choix dans les documents finaux.</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Organiser une conférence sur la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance	Sensibilisation plus forte des parlementaires africains permettant la réforme des lois nationales de sorte qu'elles tiennent compte du principe de la Charte.	Objectif : 120 participants, 40 femmes
Organiser une réunion UIP-ASGP en octobre 2009	Parlementaires, secrétaires généraux et fonctionnaires des parlements échangent leurs vues et se font part de leurs bonnes pratiques. Le partenariat UIP-ASGP en sort renforcé.	Objectif : 200 participants, 60 femmes
Recherche sur la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes de renforcement des capacités	Amélioration des méthodes utilisées pour concevoir, exécuter et évaluer les programmes réalisés par l'UIP et d'autres	[Projet d'une durée de trois ans. Résultats attendus pour 2011]
Participer aux activités du Centre mondial sur les TIC au Parlement et d'autres partenaires	L'UIP apporte sa contribution à des manifestations en rapport avec la démocratie et resserre ses liens avec des partenaires choisis.	Trois manifestations en 2009
Promouvoir des parlements sans exclusive : représentation des minorités et des populations autochtones au parlement <ul style="list-style-type: none"> • Production de savoir • Sensibilisation 	Meilleure connaissance de la représentation actuelle des minorités et des autochtones Capacité accrue à l'UIP et dans les parlements de plaider pour des parlements plus ouverts à tous les courants	Nombre de parlements pour lesquels on dispose de données. Objectif : 80 d'ici à la fin 2009

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	449 470	96 859	546 329
Approuvées pour 2008	552 600	1 050 000	1 602 600
Proposées pour 2009	607 500	1 170 600	1 778 100
• Salaires	375 300	495 600	870 900
• Services	164 200	437 700	601 900
• Voyages	23 000	167 800	190 800
• Matériel	45 000	69 500	114 500

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Faire mieux connaître les parlements	177 700	361 800	539 500
2. Etablir des normes et des lignes directrices et inventorier les bonnes pratiques	71 000	722 100	793 100
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	358 800	0	358 800
> Coût d'administration du programme	0	86 700	86 700
> Total général	607 500	1 170 600	1 778 100

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Faire mieux connaître les parlements	520 500	539 500	570 400	663 100
2. Etablir des normes et des lignes directrices et inventorier les bonnes pratiques	665 000	793 100	846 900	614 700
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	370 100	358 800	369 600	380 700
> Coût d'administration du programme	47 000	86 700	96 500	85 300
> Total général	1 602 600	1 778 100	1 883 400	1 743 800

Impact sur l'environnement

Le Centre de documentation n'organise pas directement d'activités qui impliquent de longs voyages et aient un impact sensible sur l'environnement. Il s'efforcera d'atténuer l'impact des activités existantes en encourageant et en facilitant l'adoption de technologies permettant des "rencontres virtuelles" au Secrétariat de l'UIP, afin de réduire les voyages nécessaires pour se rencontrer en personne et en privilégiant la publication d'informations sous forme électronique.

Protection et promotion des droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires; sensibiliser les esprits à l'importance du rôle de gardien des droits qui incombe aux parlements; les aider dans leurs activités des droits de l'homme et faire connaître celles de l'UIP.

Questions et défis en 2009

Les parlementaires ne peuvent s'acquitter efficacement de leur mandat que dans la mesure où ils jouissent de leurs droits fondamentaux et peuvent, en particulier, exercer leur liberté d'expression sans crainte de représailles ou de harcèlement. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires constitue un recours pour les parlementaires en butte à des mesures de harcèlement dans l'exercice de leur mandat.

Pour que le Comité s'occupe d'un cas, il faut qu'il ait reçu une communication officielle d'une source qualifiée. La difficulté pour lui consiste à se tenir informé de l'évolution de la situation lorsqu'il a déclaré un cas recevable. Cette obligation, ajoutée aux questions juridiques souvent complexes qui demandent de longues recherches et un suivi continu, lui impose une lourde charge de travail. De plus, le Comité s'emploie à familiariser avec son travail les membres de l'UIP et les défenseurs des droits de l'homme en général.

Les parlements font rarement rapport sur les suites qu'ils ont données aux recommandations du Comité. Il est donc nécessaire d'appeler leur attention sur le devoir qui leur revient, en tant que membres de l'UIP, d'en rendre compte.

Le Comité examine parfois des cas dans des pays où l'UIP a un projet de coopération technique ou apporte un soutien d'une autre nature au parlement national. Il est toujours difficile de définir la ligne de conduite à adopter, le bon choix étant celui qui permet au Comité de mener à bien sa tâche sans être gêné par d'autres activités de l'UIP.

Les parlements et leurs membres sont parfois peu conscients des responsabilités importantes qui leur incombent dans le domaine des droits de l'homme et ignorent trop souvent les engagements que leur État a contractés en ratifiant les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le programme des droits de l'homme tente de remédier à cette situation par divers moyens.

Les réunions annuelles des membres des commissions parlementaires des droits de l'homme rassemblent des parlementaires qui échangent leurs vues, confrontent leurs expériences et formulent des recommandations et des avis communs sur des thèmes spécifiques touchant aux droits de l'homme.

L'UIP sensibilise les parlements au travail des organes régionaux et internationaux chargés de veiller au respect des droits de l'homme. Un projet ayant trait aux "organes conventionnels" est actuellement en voie de réalisation dans plusieurs pays d'Afrique francophone et devrait se poursuivre dans d'autres pays intéressés. Le projet peut être affecté par des événements imprévus tels qu'un changement à la tête et dans l'administration des parlements, des événements politiques aboutissant à la dissolution du Parlement, des élections et par l'attitude des groupes internationaux de défense des droits de l'homme et des organes conventionnels eux-mêmes.

Intégration de genre

Comme les droits de l'homme, le genre est une question transversale et le Secrétariat continuera à insister pour qu'hommes et femmes participent à égalité à toutes les manifestations/activités organisées dans le cadre du programme. Actuellement, sur les cinq membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires, trois sont des femmes.

Activité ou produit

Résultats

Indicateurs

Objectif 1 : Assurer le bon fonctionnement du Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires tiendra quatre sessions – deux à l'occasion des assemblées et deux au siège de l'UIP à Genève, en dehors des assemblées.	Veiller au respect des droits de l'homme des parlementaires, en particulier de leur liberté d'expression, sans laquelle ils ne peuvent exercer leur mandat	Suivi des décisions du Comité, établissement des rapports en temps utile, notamment sur les missions in situ, rédaction en temps voulu des projets de décision
Deux missions d'observation de procès et deux missions in situ pour permettre au Comité de recueillir des informations de première main sur la situation des parlementaires	Informations de première main sur les procès et leur conformité aux normes internationales; décisions prises par le Comité en meilleure connaissance de cause	Niveau de coopération des autorités nationales; Exemples dans lesquels le suivi des parlements est conforme aux conclusions et aux recommandations; Mise en œuvre des recommandations

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Rapport annuel résumant les cas publics que le Comité a examinés pendant l'année et présentant le travail du Comité	Le rapport encourage les parlements membres à prendre des mesures plus actives de suivi, et sert d'outil de relations publiques	Nombre de cas résolus; nombre de cas portés à l'attention du Comité; nombre d'initiatives de suivi prises par des parlements membres
Mise à jour du Manuel sur la jurisprudence du Comité des droits de l'homme des parlementaires, publié pour la première fois en 1993	Outil essentiel pour le Comité et les parties aux cas que le Comité examine. Texte de référence pour les organes compétents en matière de droits de l'homme et le monde universitaire	Nombre d'exemplaires demandés
Etablissement d'un prospectus renseignant sur le Comité	Connaissance du fonctionnement et du travail du Comité.	Nombre de cas portés à l'attention du Comité

Objectif 2 : Créer des outils pour le travail parlementaire sur les droits de l'homme et les tenir à jour

La base de données sur les instances parlementaires des droits de l'homme, créée en 2004, sera tenue à jour.	La base de données permet aux parlementaires de communiquer entre eux, d'accéder facilement aux données pertinentes et de tirer profit de l'expérience d'autrui et au grand public de s'informer.	Nombre d'entrées nouvelles Nombre de visites Pertinence et utilité des données évaluées par une enquête
Etablissement et parution d'une nouvelle édition du Manuel sur les droits de l'homme	La demande des parlements et d'autres entités actives dans le domaine des droits de l'homme est satisfaite.	Présentation de la nouvelle édition, nombre d'exemplaires distribués

Objectif 3 : Faire mieux connaître les droits de l'homme aux parlementaires et les mobiliser en faveur de ces droits; renforcer le rôle de gardien des droits de l'homme que jouent les parlements

Poursuivre le projet sur les organes conventionnels pour les parlements qui souhaitent en bénéficier (Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Sénégal, peut-être aussi République centrafricaine, Guinée, Niger et Tchad) Le projet sera ensuite étendu au Ghana, au Libéria, à la Gambie, au Nigéria, à la Namibie, au Botswana, au Swaziland et à la Zambie.	Grâce à ce projet, les recommandations des organes conventionnels seront mieux suivies et la promotion et la protection des droits de l'homme s'amélioreront dans les pays en question.	Nombre de ratifications des conventions relatives aux droits de l'homme et nombre de réserves retirées à ces conventions; Rapports aux organes conventionnels présentés dans les délais Nombre de recommandations suivies
Encourager par des séminaires régionaux au Royaume-Uni et au Koweït la ratification et l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Les droits de l'homme des personnes handicapées sont mieux connus et mieux respectés.	Nombre de ratifications de la Convention Nombre d'initiatives parlementaires visant à mettre en œuvre la Convention
Réunion annuelle de membres d'instances parlementaires des droits de l'homme	Le séminaire est une occasion de travailler sur des questions touchant aux droits de l'homme, d'apprendre à connaître les instruments internationaux, de confronter leurs expériences et de s'inspirer des bonnes pratiques d'autres pays.	Nombre de participants et leur satisfaction, nombre de femmes Nombre d'exemplaires demandés de la brochure du séminaire Suivi des recommandations

Objectif 4 : Maintenir la réputation de l'UIP et travailler en réseau avec d'autres organes de défense des droits de l'homme

Mission de l'équipe à Londres pour rencontrer des ONG compétentes, en particulier les équipes de recherche d'Amnesty International Participation à l'assemblée de la Fédération internationale des droits de l'homme pour entrer en contact avec des ONG qui se vouent à la défense des droits de l'homme.	La coopération sensibilisera les partenaires au rôle que jouent les parlementaires dans le domaine des droits de l'homme et les encouragera à associer davantage les parlementaires à leurs travaux.	La réputation de l'UIP s'étend. Nombre d'invitations à des manifestations Nombre de mentions de l'UIP dans les médias
---	--	---

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
---------------------	-----------	-------------

Objectif 5: Droit international humanitaire.		
Manuel UIP-CICR à l'usage des parlementaires sur les personnes portées disparues	Outil pratique expliquant les mécanismes et les initiatives à prendre pour combler les lacunes concernant les personnes portées disparues	Nombre d'exemplaires demandés Nombre de versions nationales produites

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	1 122 680	276 552	1 399 232
Approuvées pour 2008	1 093 200	703 000	1 796 200
Proposées pour 2009	1 176 900	525 200	1 702 100
• Salaires	938 100	187 100	1 125 200
• Services	65 900	64 400	130 300
• Voyages	113 300	147 900	261 200
• Matériel	59 600	125 800	185 400

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Comité des droits de l'homme	244 900	0	244 900
2. Outils pour le travail parlementaire sur les droits de l'homme	6 000	64 000	70 000
3. Education et mobilisation en faveur des droits de l'homme	9 000	422 300	431 300
4. Travail en réseau avec d'autres organes de défense des droits de l'homme	5 200	0	5 200
5. Droit international humanitaire	24 000	0	24 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	887 800	0	887 800
> Coût d'administration du programme	0	38 900	38 900
> Total général	1 176 900	525 200	1 702 100

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Comité des droits de l'homme	237 700	244 900	246 600	258 100
2. Outils pour le travail parlementaire sur les droits de l'homme	0	70 000	110 000	110 000
3. Education et mobilisation en faveur des droits de l'homme	651 000	431 300	426 900	431 600
4. Travail en réseau avec d'autres organes de défense des droits de l'homme	5 200	5 200	5 200	5 200
5. Droit international humanitaire	5 000	24 000	0	0
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	845 300	887 800	914 400	941 800
> Coût d'administration du programme	52 000	38 900	42 900	43 300
> Total général	1 796 200	1 702 100	1 746 000	1 790 000

Impact sur l'environnement

Les questions de l'environnement sont étroitement liées aux droits de l'homme, en particulier au droit à la santé et à la nourriture. Dans ses activités de défense des droits de l'homme, l'UIP appellera l'attention des parlements membres sur ces questions. Le Secrétariat dans son ensemble continuera à limiter les voyages autant que possible.

Veiller au respect des droits de l'enfant

Objectif général

Mobiliser les parlements pour qu'ils protègent les enfants et en assurent le bien-être. L'UIP continuera à s'employer à promouvoir les droits de l'enfant au niveau mondial en luttant en priorité contre la violence infligée aux enfants et pour leur survie.

Questions et défis en 2009

Les activités menées aux niveaux régional et national seront plus nombreuses que les années précédentes; elles auront besoin, pour se réaliser, de la coopération, de l'appui et de la volonté politique des parlements nationaux.

L'étude de l'ONU de 2006 *sur la violence à l'encontre des enfants* montre que peu d'Etats ont procédé à des révisions ou à des réformes de leur législation pour pouvoir lutter plus efficacement contre la violence envers les enfants et que bien des lois ne sont pas appliquées. Les réformes du droit tendent à porter sur la protection et les peines, et à laisser de côté le rétablissement de l'enfant, sa réintégration et la réparation du préjudice causé. Dans de nombreux Etats, la législation se concentre sur la violence sexuelle ou physique et oublie la violence psychologique. L'étude recommande un renforcement de l'action et de l'engagement nationaux. L'UIP mobilisera les parlements pour qu'ils s'attaquent à ces problèmes comme le recommande le Guide *Combattre la violence contre les enfants*, publié par l'UIP et l'UNICEF en 2007.

En 2008, l'UIP et les partenaires de *Compte à rebours 2015* ont uni leurs efforts pour que les parlements agissent plus fermement pour améliorer la santé des mères, des enfants et des nouveau-nés dans 68 pays prioritaires. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des décès de mères et d'enfants dans le monde se produisent dans ces pays. Ces questions ont été examinées lors de la 118^{ème} Assemblée de l'UIP et de la conférence de *Compte à rebours 2015* qui se sont tenues au Cap. L'UIP s'emploiera, par l'action parlementaire, à réduire le nombre de morts et à améliorer les conditions de vie des mères et des enfants et contribuera ainsi à la réalisation des Objectifs 4 (réduction de la mortalité infantile) et 5 (amélioration de la santé maternelle) du Millénaire pour le développement. Des activités visant à renforcer les capacités sur ces questions seront menées chaque année dans cinq parlements nationaux. Elles devront démarrer rapidement pour qu'un premier rapport intérimaire soit présenté à la 120^{ème} Assemblée à Addis-Abeba.

Les actions entreprises aux niveaux national et régional en faveur des droits de l'enfant devront être complétées par des activités de sensibilisation au niveau mondial. La production d'un guide ou d'un module de formation à l'usage des parlementaires sur la Convention relative aux droits de l'enfant et les mesures d'application générale fait partie des projets envisagés. La défense des droits de l'enfant et les travaux sur des droits spécifiques auront ainsi une base sur laquelle s'appuyer et s'inscriront dans une vaste stratégie destinée à veiller à ce que tous les enfants jouissent de leurs droits.

L'UIP créera un petit groupe consultatif composé de parlementaires, représentatif de toutes les régions géographiques et chargé de signaler les questions d'intérêt prioritaire, de sensibiliser les esprits, de nourrir le débat sur des sujets relatifs à la protection de l'enfance lors des assemblées statutaires et des réunions spécialisées de l'UIP et de formuler des recommandations d'action à l'intention de l'UIP et de ses membres.

Intégration de genre

Ce sont jusqu'ici les femmes parlementaires qui ont pris l'initiative des activités touchant à l'enfance à l'UIP. Celle-ci s'efforcera d'associer davantage d'hommes à la prise de décision et aux activités concernant les enfants. Le groupe consultatif sur les enfants devrait se composer d'hommes et de femmes parlementaires. Toutes les activités sont ouvertes aux hommes comme aux femmes et des efforts particuliers sont déployés pour encourager une participation équilibrée des deux sexes.

Une attention particulière est accordée dans les activités à la question et à la condition de la fillette, qui est souvent en butte à une double discrimination, à cause de son âge et de son sexe.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Aider les parlements à s'attaquer à la violence infligée aux enfants		
<p>Un séminaire régional et deux séminaires nationaux sur la violence contre les enfants (VCE)</p> <p>Outils et études adaptés aux besoins régionaux</p> <p>Base de données sur les lois relatives aux mutilations sexuelles féminines</p>	<p>Les parlementaires ont accès au niveau régional à des données, des recherches et des exemples de bonnes pratiques en la matière.</p> <p>La VCE fait l'objet d'une action parlementaire renforcée et mieux ciblée.</p> <p>Une plus grande sensibilité aux questions de protection de l'enfance, de meilleurs échanges d'informations, une meilleure coordination et une action renforcée dans ce domaine</p>	<p>Initiatives parlementaires sur la VCE</p> <p>Nombre d'utilisateurs de la base de données</p>
Objectif 2 : Etendre l'action parlementaire pour que soient atteints les OMD 4 et 5 sur la santé maternelle et infantile		
<p>Activités dans cinq parlements nationaux au plus par an (séminaires, séance d'information, mise à disposition d'experts, visites d'échanges parlementaires, etc.)</p> <p>Inventaire des bonnes pratiques, communication de rapports et diffusion de ces pratiques dans des études de cas</p> <p>Manifestations organisées lors des assemblées de l'UIP pour sensibiliser les esprits et suivre les progrès accomplis</p> <p>Outils conçus pour soutenir l'action parlementaire national et mondial</p>	<p>Les parlements agissent pour atteindre les OMD 4 et 5.</p> <p>Augmentation des crédits budgétaires affectés à la santé maternelle et infantile et au suivi des progrès accomplis sur des OMD 4 et 5</p> <p>Parlements plus sensibles et agissant davantage</p> <p>Suivi des progrès et sujets difficiles abordés</p>	<p>Prise d'initiatives parlementaires</p> <p>Affectation de crédits budgétaires</p> <p>Nombre de participants aux manifestations</p> <p>Nombre de femmes</p> <p>Nombre d'études de cas produites</p>
Objectif 3 : Mobiliser les parlements en faveur des droits de l'enfant au niveau mondial		
<p>Création d'un groupe consultatif sur les enfants</p> <p>Réunions semestrielles pour donner des orientations générales et guider les programmes touchant aux droits de l'enfant</p> <p>Visites du groupe sur le terrain pour examiner des questions spécifiques à l'enfance</p> <p>Guide sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les mesures législatives, administratives et autres nécessaires à son application</p> <p>Outils supplémentaires présentant et analysant les conclusions et recommandations d'études pour des régions données</p> <p>Portail Web à l'usage des parlements et des parlementaires sur les questions de l'enfance</p> <p>Visites de parlementaires sur le terrain à l'occasion des assemblées de l'UIP</p>	<p>Les parlements à travers le monde accordent plus d'importance aux questions touchant aux enfants et mettent en place une législation plus sévère de protection de l'enfance.</p> <p>L'UIP et ses membres sont plus motivés et leurs activités de protection de l'enfance plus efficaces, mieux ciblées et plus dynamiques.</p> <p>Lois, politiques et plans d'action tendant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant</p> <p>Parlements s'impliquant davantage dans le suivi, le soutien et la communication de rapports sur l'application de la Convention</p> <p>Les parlementaires, fonctionnaires du parlement, hommes et femmes politiques et décideurs peuvent accéder facilement à des informations et données comparatives et à des outils</p> <p>Meilleure connaissance des questions relatives à l'enfance chez les parlementaires et d'autres parties prenantes</p> <p>Les délégués à l'UIP sont sensibilisés aux questions relatives à l'enfance</p>	<p>Nombre de rapports produits et qualité des recommandations</p> <p>Suites données par les parlements nationaux sous forme de débats et d'initiatives</p> <p>Débat sur les questions de protection de l'enfance aux assemblées et aux réunions de l'UIP</p> <p>Nombre de versions en langues nationales produites et présentées au public</p> <p>Débat et action parlementaires sur la protection de l'enfance</p> <p>Participation des parlements à l'établissement des rapports au Comité des droits de l'enfant</p> <p>Statistiques sur la fréquentation du portail Web</p> <p>Recensement des organisations renvoyant directement au portail Web ou en lien avec lui</p> <p>Pertinence et utilité des données évaluées par une enquête qualitative en ligne</p> <p>Nombre de participants et nombre de femmes.</p>

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	49 309	27 787	77 096
Approuvées pour 2008	45 000	685 000	730 000
Proposées pour 2009	58 000	829 900	887 900
• Salaires	12 000	321 400	333 400
• Services	8 000	208 500	216 500
• Voyages	33 000	170 000	203 000
• Matériel	5 000	130 000	135 000

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. S'attaquer à la violence infligée aux enfants	58 000	118 000	176 000
2. Action sur les OMD 4 & 5 (santé maternelle et infantile)	0	159 000	159 000
3. Droits de l'enfant	0	239 000	239 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	0	252 400	252 400
> Coût d'administration du programme	0	61 500	61 500
> Total général	58 000	829 900	887 900

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. S'attaquer à la violence infligée aux enfants	329 000	176 000	194 000	194 000
2. Action sur les OMD 4 & 5 (santé maternelle et infantile)	0	159 000	119 000	159 000
3. Droits de l'enfant	135 000	239 000	229 000	184 000
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	216 000	252 400	259 900	267 700
> Coût d'administration du programme	50 000	61 500	58 100	58 300
> Total général	730 000	887 900	860 000	863 000

Impact sur l'environnement

Les activités auront un impact sur l'environnement. Dans le but de réduire les effets délétères, le Secrétariat s'efforcera de publier l'information sous forme électronique et d'exploiter les possibilités de contacts virtuels pour diminuer le nombre de voyages nécessaires.



Figure 3 - L'UIP a lancé un programme de promotion de la santé maternelle et infantile

Egalité entre hommes et femmes en politique

Objectif général

Parvenir à un partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique en facilitant la tâche des femmes qui souhaitent accéder au Parlement et à la vie politique et y exercer une influence.

Questions et défis en 2009

La démocratie suppose qu'hommes et femmes participent à la prise de décision et fassent connaître leurs points de vue : telle est l'idée qui sous-tend le travail de l'UIP.

Depuis plus de trente ans, celle-ci effectue des recherches sur les femmes en politique, notamment sur leurs droits politiques et le nombre de femmes en fonction. Si l'on veut avancer sur la voie de l'égalité entre hommes et femmes et atteindre les objectifs de représentation féminine fixés par les Nations Unies, il est indispensable de connaître l'expérience des femmes en politique et les options qui s'offrent pour faciliter leur entrée au parlement. Les recherches de l'UIP fournissent sous une forme très accessible des informations comparatives sur la participation des femmes en politique et servent à la mise au point d'outils pratiques à l'usage des femmes désireuses d'entrer au parlement.

Les recherches montrent que le pourcentage des candidates reste modeste, qu'elles se heurtent souvent à de formidables obstacles politiques et manquent souvent d'expérience, de soutien et de fonds. L'UIP encourage les débats sur les mécanismes propres à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et offre une formation aux candidates pour leur apprendre à s'exprimer en public et les aider à établir leur stratégie politique, à mener leur campagne électorale et à lever des fonds.

Les femmes qui entrent au Parlement sont souvent mal accueillies par leurs pairs, qui sont majoritairement des hommes. Des séminaires expliqueront aux femmes ce qu'est le travail des parlementaires; des ateliers pour femmes parlementaires traiteront de questions spécifiques liées à l'inégalité des sexes et des experts peuvent être détachés auprès de femmes parlementaires pour les aider dans leurs travaux. La coordination des activités régionales et nationales dans des régions choisies créera des synergies dont profiteront les femmes de pays voisins, souvent placées devant des situations et des problèmes similaires. Elle devrait mettre en marche au niveau régional un mouvement capable de se perpétuer.

Les parlements sont particulièrement bien placés pour promouvoir l'égalité des sexes et assurer le respect des droits des femmes par la législation, le contrôle et la ratification des instruments internationaux. L'intégration du genre dans ces activités est une préoccupation majeure. S'il existe des exemples nationaux en la matière, il n'y a pas d'analyse comparative mondiale ni de programme de soutien ciblé. L'UIP va réaliser une analyse de la situation actuelle pour nourrir le débat mondial, apporter des éléments utiles à la définition des politiques pour aider directement les parlements à intégrer la dimension du genre dans leurs travaux.

L'UIP organise à l'intention des parlementaires et fonctionnaires des parlements des séminaires de formation sur des thèmes spécifiques tels que le processus budgétaire dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes ou l'entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). L'année 2009 verra aussi le déploiement d'activités dans un domaine – la lutte contre la violence envers les femmes – dans lequel travaillent de nombreuses organisations, internationales, régionales et nationales, mais qui est nouveau pour l'UIP et où l'action des parlements retient très peu l'attention. L'UIP devra faire preuve de prudence et se montrer bon stratège pour trouver sa place, se positionner, établir des partenariats et compléter le travail réalisé par d'autres de manière à ne pas faire double emploi.

Le programme d'activités pour 2009 est ambitieux et devra être coordonné et rationalisé pour être exécuté sans encombre. Les activités aux niveaux régional et national dépendront de la coopération, du soutien et de la volonté politique des parlements concernés. L'UIP apporte une assistance technique aux parlements qui en font la demande mais, sur la recommandation du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, cible les pays où il n'y a pas eu de femmes élues, ou quelques-unes seulement, et ceux qui ont connu un conflit et où le Parlement a été établi ou rétabli récemment.

Intégration de genre

Toutes les activités de cette section visent à renforcer la participation des femmes aux processus politiques et à intégrer les questions d'équité entre les sexes aux travaux des parlements et de l'UIP. Le Secrétariat prendra cependant soin d'encourager la participation d'hommes aux activités et veillera à ce que ces questions soient traitées par des représentants des deux sexes. Le programme vise aussi à soutenir, chaque fois que cela est possible, les travaux d'autres programmes et divisions et, par là, à contribuer à l'intégration des questions de genre dans toutes les activités de l'UIP.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Produire des informations comparatives sur les femmes en politique		
<p>Bases de données en ligne sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les femmes en politique – base constituée dans une perspective comparative et historique les références bibliographiques concernant les femmes en politique les commissions parlementaires compétentes pour les questions d'équité entre les sexes 	<p>Les parlementaires et autres utilisateurs de la base de données ont une meilleure connaissance des femmes en politique.</p>	<p>Données sur la fréquentation du site Web ventilées par région, domaine, page visitée, durée de la visite, etc.</p> <p>Nombre de liens avec la base de données et nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, les bulletins parlementaires, les documents de recherche, etc.</p> <p>Résultats de l'enquête réalisée en ligne auprès des utilisateurs</p>
<p>Le site Web d'iKNOW Politics est tenu à jour et constamment enrichi et a une section arabe.</p>	<p>Des hommes et des femmes politiques, des membres de partis, des organisations internationales et des représentants de la société civile se servent de la documentation et des informations nouvelles pour mieux réussir à élargir la participation des femmes à la vie politique.</p> <p>Meilleure connaissance de l'état et de l'importance de la participation des femmes à la vie politique</p> <p>Meilleur accès à l'information sur les femmes en politique dans les Etats arabes, et communication suivie entre femmes aspirant à jouer un rôle politique dans la région</p>	<p>Données sur la fréquentation du site Web ventilées par région, domaine, page visitée, durée de la visite, et utilisation de la section arabe</p> <p>Nombre d'organisations renvoyant directement à la base de données ou en lien direct avec elle</p> <p>Nombre de cercles de discussion et taux de participation des membres sur une certaine durée</p>
<p>Manuel sur les mesures spéciales propres à faciliter la participation des femmes à la vie politique, accessible par Internet et publié en version papier</p>	<p>Informations complètes, comparatives et exactes sur les mécanismes de promotion des femmes en politique, accompagnées de lignes directrices</p>	<p>Nombre de manuels distribués, détaillés par région, pays, type d'organisation etc.</p> <p>Parlements débattant en plus grand nombre des mesures spéciales propres à faciliter la participation des femmes à la vie politique</p>
<p>Chaque année pour la Journée internationale de la femme, publication d'un rapport analytique sur les avancées et reculs des femmes au parlement</p> <p>Statistiques fournies au PNUD pour le Rapport sur le développement humain et à la base de données constituée pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>Visibilité accrue de la situation des femmes dans les parlements</p> <p>Des informations faciles d'accès sur la situation des femmes en politique sont mises à la disposition des parlementaires, des hommes et des femmes politiques, des décideurs, des médias, des organisations internationales et régionales et des instituts de recherche.</p>	<p>Statistiques sur la fréquentation du site Web</p> <p>Nombre de références aux données de l'UIP dans les médias, bulletins parlementaires, documents de recherche, etc.</p>
Objectif 2 : Aider les femmes à entrer au parlement et à le transformer		
<p>Organisation de séminaires de formation, mise à disposition d'outils de campagne et échange de données d'expérience</p>	<p>Les femmes sont bien informées sur les contraintes des campagnes électorales, leurs responsabilités et leur rôle politiques et le travail avec les partis, et apprennent ce qu'elles doivent savoir pour défendre leur candidature.</p>	<p>Des enquêtes qualitatives et des entretiens permettent aux participantes d'évaluer leur formation et la documentation distribuée.</p> <p>Nombre de femmes élues</p>
<p>Séminaires régionaux pour les femmes parlementaires d'Etats sortant d'un conflit, des Etats du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et des îles du Pacifique</p>	<p>Les femmes parlementaires sont en mesure d'établir un programme pour l'égalité des sexes et d'apporter au parlement des changements allant dans ce sens.</p>	<p>Des enquêtes qualitatives et des entretiens permettent aux participantes d'attribuer une note à leur formation et à la documentation distribuée; Niveau d'activité et participation des femmes</p>

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 3 : Favoriser l'intégration de la dimension du genre dans les travaux des parlements		
Manuel sur l'intégration du genre dans les parlements	Action parlementaire sur l'intégration du genre Règles et procédures tenant compte des différences entre les sexes et création de commissions parlementaires sur les questions d'équité entre les sexes	Echos sur l'utilité du manuel Demandes d'assistance et de soutien émanant des parlements
Convocation annuelle d'une conférence internationale pour soutenir les commissions parlementaires traitant de l'équité entre les sexes	Création de commissions parlementaires chargées de traiter des questions d'équité entre les sexes ou soutien à celles qui existent déjà pour qu'elles puissent s'en saisir	Des enquêtes et des entretiens permettent aux participantes d'attribuer une note aux séminaires et à la documentation. Débats sur les questions d'équité entre les sexes dans les commissions parlementaires
Objectif 4 : Aider les parlements à aborder des sujets importants touchant à l'équité entre les sexes		
Conférence destinée à faire le point sur le processus budgétaire dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes, à évaluer les progrès et les lacunes Conception d'outils nationaux ciblés pour les parlementaires	Parlementaires et fonctionnaires du parlement comprennent les pratiques budgétaires s'inscrivant dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes. Décision sur l'opportunité de poursuivre ou non la formation au processus budgétaire dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes Capacité accrue des parlements à intégrer la dimension hommes/femmes dans le processus budgétaire	Résultats de l'enquête réalisée auprès des participants
Séminaires régionaux et nationaux et formation sur la violence envers les femmes Aide à la rédaction de lois sur la violence envers les femmes	Parlementaires et fonctionnaires du parlement comprennent la violence dont les femmes sont victimes et apprennent, par des exemples pratiques, quelles mesures ils peuvent prendre pour la réduire.	Les participants font savoir s'ils sont satisfaits des séminaires et de la documentation distribuée. Initiatives parlementaires visant à réduire la violence infligée aux femmes
Séminaire technique annuel sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et ses protocoles facultatifs Révision et actualisation du manuel sur la CEDAW à l'usage des parlementaires Rapports au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la participation des parlements à l'établissement des rapports	Parlementaires et fonctionnaires du parlement comprennent la CEDAW et ont des outils pratiques pour la mettre en œuvre. Les parlements s'impliquent davantage dans l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la CEDAW. Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes suit de plus près la part prise par les parlements à l'établissement des rapports.	Nombre de débats sur la CEDAW dans les parlements des Etats tenus de présenter des rapports Réactions des parlementaires, des fonctionnaires des parlements et d'autres parties sur l'utilité du manuel Niveau de participation des parlements à l'établissement des rapports
Organisation d'une journée parlementaire à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme (ONU)	Les parlementaires sont sensibilisés au travail de l'ONU sur les questions d'équité entre hommes et femmes et y apportent leur contribution.	Nombre de participants présents et leur degré de satisfaction ; nombre de femmes
Objectif 5 : Valoriser le travail et l'apport des femmes aux Assemblées de l'UIP et promouvoir le dialogue entre hommes et femmes		
Organisation des sessions de la Réunion des femmes parlementaires, du Comité de coordination des femmes parlementaires et du Groupe de partenariat entre hommes et femmes	Intégration des questions d'équité entre les sexes dans les travaux des assemblées de l'UIP Confrontation d'expériences et communication entre femmes parlementaires	Nombre de participants Nombre d'amendements adoptés aux projets de résolution

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	635 438	342 118	977 556
Approuvées pour 2008	727 400	1 413 000	2 140 400
Proposées pour 2009	693 300	1 452 300	2 145 600
• Salaires	598 300	481 700	1 080 000
• Services	37 000	494 600	531 600
• Voyages	42 000	272 000	314 000
• Matériel	16 000	204 000	220 000

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Compiler des informations sur les femmes en politique	18 000	165 000	183 000
2. Aider les femmes à entrer au parlement et à le transformer	0	516 900	516 900
3. Favoriser l'intégration du genre au parlement	0	193 000	193 000
4. Aider les parlements à traiter de sujets importants touchant à l'équité entre hommes et femmes	59 500	469 800	529 300
5. Valoriser le travail et l'apport des femmes aux Assemblées	42 500	0	42 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	573 300	0	573 300
> Coût d'administration du programme	0	107 600	107 600
> Total général	693 300	1 452 300	2 145 600

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Compiler des informations sur les femmes en politique	265 000	183 000	199 000	115 000
2. Aider les femmes à entrer au parlement et à le transformer	669 000	516 900	521 500	526 200
3. Favoriser l'intégration du genre au parlement	0	193 000	128 000	128 000
4. Aider les parlements à traiter de sujets importants touchant à l'équité entre hommes et femmes	501 500	529 300	429 800	435 500
5. Valoriser le travail et l'apport des femmes aux assemblées de l'UIP	39 200	42 500	42 500	42 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	561 700	573 300	590 400	608 000
> Coût d'administration du programme	104 000	107 600	96 000	90 000
> Total général	2 140 400	2 145 600	2 007 200	1 945 200

Impact sur l'environnement

La plupart des activités prévues auront un impact sur l'environnement. Plusieurs, cependant, favorisent le développement d'outils de communication virtuels et contribuent ainsi à atténuer ou à éviter de nouvelles conséquences néfastes sur l'environnement.

Le Secrétariat, de son côté, s'efforcera d'encourager et de soutenir la publication d'informations sous forme électronique et d'exploiter les possibilités de rencontres virtuelles afin de réduire le nombre de voyages nécessaires.

L'objectif général du programme – l'émancipation politique des femmes – contribue à la protection de l'environnement car l'égalité entre les sexes tient une place centrale dans le développement durable.

RELATIONS EXTERIEURES

Objectif général

Etablir des partenariats stratégiques avec des organisations internationales, en particulier l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods, de grandes fondations, des cellules de réflexion et des institutions non gouvernementales, resserrer les relations avec le Congrès des Etats-Unis, les organisations régionales et d'autres organisations parlementaires, et faire mieux connaître le travail de l'UIP au public.

Questions et défis en 2009

L'UIP doit renforcer sa position d'organisation parlementaire majeure par laquelle s'organise l'essentiel de la coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies : c'est là à long terme un défi de taille qui lui est lancé. Avec la prolifération des organisations parlementaires, l'UIP est de plus en plus sous pression et doit être en mesure de répondre efficacement au nom des parlements aux demandes de coopération de l'ONU. Le plus grand défi consiste donc pour l'UIP à mobiliser davantage ses membres et à coopérer plus étroitement avec d'autres organisations parlementaires.

Son deuxième défi majeur sera de fixer des priorités à sa coopération avec l'ONU. De toute évidence, l'UIP ne peut pas amener les parlements à collaborer avec l'ONU dans tous les domaines dans lesquels elle travaille. Elle doit être nécessairement sélective tant qu'elle n'est pas dotée de ressources plus importantes. Le programme de travail pour 2009 continue à mettre l'accent sur la paix et la sécurité, le développement et la démocratie et sur la coopération avec les nouveaux organes de l'ONU tels que la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social de l'ONU, le Forum de la coopération au développement et le Fonds pour la démocratie.

En 2009, le développement des relations entre l'UIP et le PNUD, qui ont conclu un protocole d'accord, retiendra tout particulièrement l'attention. L'UIP étendra aussi sa coopération avec les entités des Nations Unies compétentes pour l'environnement et les changements climatiques et surtout pour les OMD relatifs à la santé maternelle, infantile et néonatale, à la lutte contre le VIH/sida et à la coopération au développement.

Bien que les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha soient dans l'impasse depuis quelque temps, l'OMC reste une organisation intergouvernementale unique et indispensable comme instance normative et de règlement des conflits. Elle a *de facto* une dimension parlementaire sous la forme de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui sert à la rendre plus démocratique et plus transparente et l'oblige à rendre compte de son action.

Pour ce qui est de l'information et de la vulgarisation, l'UIP appliquera les recommandations énoncées dans le rapport Saatchi & Saatchi de 2005 sur sa stratégie d'information et de communication. Le service d'information sera réorganisé et renforcé pour faire plus largement connaître l'UIP et surtout mieux mettre à profit les outils modernes de communication.



Figure 4 - Un Comité de pilotage se réunit deux fois par an pour préparer la Conférence parlementaire annuelle sur l'OMC.

Intégration de genre

Le Bureau de l'Observateur permanent s'emploiera à ce que les rôles soient mieux répartis entre hommes et femmes lors des réunions qu'il organise aux Nations Unies. Il tentera aussi de mieux rendre compte dans ses rapports au Siège de l'UIP de la place des hommes et des femmes dans les débats de l'ONU. L'équité entre les sexes est une préoccupation constante de l'UIP dans ses activités de relations publiques et avec les médias. La chargée de l'information travaille en liaison étroite avec les responsables de programmes traitant des questions de genre pour veiller à une représentation équitable des femmes dans toutes ses activités auprès des médias.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Consolider les relations de travail avec les Nations Unies et exploiter de nouvelles possibilités de coopération		
S'acquitter du mandat énoncé dans la résolution sur la coopération entre l'UIP et l'ONU qui sera adoptée par l'Assemblée générale cette année et continuer à appliquer les dispositions de la résolution de 2006 sur la coopération	Sensibilité et soutien accrus des parlements et des Etats membres de l'ONU	Réunions avec de hauts fonctionnaires de l'ONU et des Etats membres pour arrêter les modalités d'application Parlementaires plus nombreux à participer aux manifestations de l'ONU en qualité de membres de la délégation de leur pays
Faciliter la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU aux assemblées de l'UIP et à la Commission UIP des affaires de l'ONU	Les membres de l'UIP connaissent mieux les travaux de l'ONU et les parlements contribuent davantage à l'exécution des engagements internationaux.	Au moins deux hauts fonctionnaires de l'ONU à chaque Assemblée Réactions positives des membres de l'UIP
Consultation et coordination régulières entre l'UIP et l'ONU	Coordination de haut niveau avec des représentants de l'ONU sur un plan d'action conjoint ONU-UIP préjudant à de nouvelles initiatives	Une ou plusieurs initiatives concrètes nouvelles
Poursuite des échanges sur les opérations avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et d'autres institutions ou organes du système de l'ONU établis à New York	Relations plus étroites avec des interlocuteurs compétents	Au moins deux nouveaux projets communs en cours, application du protocole d'accord conclu avec le PNUD
Objectif 2 : Amplifier la voix de l'UIP à l'ONU et rendre plus sensible la présence politique de l'UIP à l'ONU		
Interventions régulières de l'UIP aux réunions et sessions de l'ONU, notamment à la session annuelle de l'Assemblée générale, aux sessions de la Commission de consolidation de la paix, de l'ECOSOC et de ses commissions fonctionnelles, lors du dialogue de haut niveau sur le financement du développement et à la réunion d'examen sur le sida	Le soutien des parlements aux activités de l'ONU est mis en lumière, de même que le rôle qu'ils jouent dans l'exécution des engagements internationaux. Décisions de l'ONU reflétant les positions de l'UIP	Dix interventions; au moins trois rapports ou résolutions de l'ONU mentionnant le travail de l'UIP ou le rôle des parlements/ parlementaires
Expérience de l'UIP mise à profit sur des points importants du programme de réforme de l'ONU, en particulier sur la revitalisation de l'Assemblée générale	Influencer le processus de réforme de l'ONU de telle manière que les parlements y soient davantage associés et leur rôle mieux compris	Au moins une recommandation ou une idée de l'UIP reprise par l'ONU
Trois manifestations à l'ONU par lesquelles les parlements fournissent un apport au programme de travail de l'ONU	Interaction directe entre parlementaires, fonctionnaires de l'ONU et représentants permanents	Chaque réunion fait l'objet d'un rapport concis et pragmatique qui est distribué aux parlements nationaux et aux Etats membres de l'ONU.
Audition parlementaire commune ONU-UIP	Les parlements peuvent nourrir directement la réflexion et la prise de décision de l'ONU sur des questions internationales d'actualité.	Rapport final publié comme document officiel de l'ONU par le journal de l'ONU Assistance nombreuse et réactions positives ; nombre de femmes
Deux réunions (l'une à Genève et l'autre à New York) du Groupe consultatif de la Commission UIP des affaires de l'ONU, qui donne des orientations de politique générale et indique quel soutien apporter	Contrôle parlementaire renforcé de la réforme de l'ONU; intégration de conclusions et de recommandations parlementaires dans les travaux de l'ONU	Un rapport annuel présenté à l'ONU; échos positifs et participation plus large des parlements aux travaux de la Commission UIP des affaires de l'ONU
Mission du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies tendant à évaluer la réussite de l'approche "Unis dans l'action", soit les efforts d'intégration des opérations de l'ONU sur le terrain	Sensibilité des opérations de l'ONU sur le terrain et leur réorganisation actuelle, entreprise en vue d'une meilleure efficacité générale et d'une plus grande adhésion aux plans de développement nationaux.	Qualité du rapport final de la mission sur le terrain. Au moins une recommandation adoptée par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 3 : Renforcer la capacité de membres de commissions parlementaires à traiter des questions du commerce international et à suivre les négociations de l'OMC par le biais de la Conférence parlementaire sur l'OMC		
Tenue d'une session de la Conférence parlementaire, soit isolée, soit à l'occasion de la Conférence ministérielle	Dialogue approfondi entre parlementaires et négociateurs de l'OMC tendant à donner plus de transparence aux travaux de l'OMC et à imprimer une impulsion politique aux négociations du Cycle de Doha	Nombre de parlements représentés à la session, document final traitant de questions de fond, influence sur la Conférence ministérielle de l'OMC ; nombre de femmes
Deux réunions du Comité de pilotage de la Conférence, dont l'une au moins est accueillie par l'UIP	Elaboration d'une stratégie efficace vis-à-vis de l'OMC et son application lors des séances plénières de la Conférence et d'activités connexes	Assistance nombreuse, débat de fond, décisions intelligentes
Réunion parlementaire organisée par l'UIP dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC	Contribution parlementaire active aux délibérations de cette manifestation de l'OMC bien connue du public.	Les parlementaires sont nombreux à y assister et viennent d'Europe mais aussi d'autres pays.
Base de données sur les organes parlementaires spécialisés dans le commerce international	Informations actualisées sur le plus grand nombre possible de parlements	Actualisation régulière des données en ligne, en particulier des coordonnées des personnes à contacter
Objectif 4 : Tisser de nouveaux liens pour établir une communication régulière avec les membres du Congrès des Etats-Unis		
Consolider les relations avec le Congrès à partir des contacts déjà établis et des relations nouvelles qui vont se nouer après les élections de novembre 2008	Rédaction et, si possible, adoption d'une proposition de loi du Congrès sur sa réaffiliation à l'UIP	Dialogue régulier avec la Présidente du Congrès et avec le Président de la Commission des affaires étrangères Une contribution de fond à une publication de l'UIP
Efforts tendant à amener des membres du Congrès à participer aux Assemblées de l'UIP, aux travaux de ses commissions et à ses réunions spécialisées	Participation d'une délégation des Etats-Unis à la 120 ^{ème} Assemblée; Participation individuelle de représentants à des réunions de l'UIP	Réactions positives des membres du Congrès ayant participé aux réunions de l'UIP
Deux réunions de l'UIP organisées au Congrès des Etats-Unis sur une question internationale présentant un intérêt particulier	Les participants connaissent mieux le travail de l'UIP et les questions d'intérêt mondial à l'étude.	Echos positifs des participants. Au moins un article dans les médias locaux de Washington.
Objectif 5 : Etablir des relations actives avec des fondations et des cellules de réflexion qui puissent financer les activités de l'UIP		
Trouver de nouvelles occasions de coopérer – essayer de rétablir des relations avec la Fondation Ford, tisser des liens avec le Centre international pour une justice de transition (International Center for Transitional Justice), et sonder de nouveaux partenaires éventuels comme Google.org et d'autres	Propositions de projet spécifiques à réaliser dans divers domaines en coopération avec des partenaires extérieurs Des cellules de réflexion reconnues participent davantage aux activités de l'UIP, notamment sur le terrain.	Une proposition nouvelle Deux réunions Participation régulière aux réunions-débats organisées pendant les assemblées de l'UIP
Objectif 6 : Faire en sorte que l'UIP jouisse d'une plus grande notoriété auprès des parlements et des organisations parlementaires, des milieux officiels nationaux et internationaux, des médias et du grand public.		
Publier quatre numéros du Monde des parlements. Recenser les mesures à prendre pour en améliorer la présentation et la distribution	Diffusion des points de vue de l'UIP, analyse et informations générales sur des événements concernant les milieux parlementaires	Réactions positives de 10 provenances au moins Application des mesures recommandées après examen interne
Publier cinq numéros du bulletin d'information électronique de l'UIP (e-Bulletin). Améliorer le mécanisme d'abonnement en ligne	Diffusion d'informations sur les activités récentes de l'UIP	Augmentation du nombre des abonnés en ligne; échos positifs de 10 provenances au moins

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Produire une publication spéciale pour marquer le 120 ^{ème} anniversaire de l'UIP	L'UIP, son histoire, ses réalisations et ses objectifs sont mieux connus.	Nombre d'articles s'y rapportant; nombre d'exemplaires de la publication demandés
Poursuivre la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Saatchi & Saatchi de 2005 Dossiers d'information sur l'UIP et ses activités	Plus grande notoriété de l'UIP, dont le nom est mieux connu des milieux parlementaires et du grand public	Recommandations suivies
Affiches et brochure sur la démocratie Enquête internationale sur les attitudes face à un ou deux aspects de la démocratie Diffusion à la radio, à la télévision et/ou sur le Web d'une réunion-débat organisée au siège de l'UIP	Le 15 septembre est célébré comme la Journée internationale de la démocratie. Jeunes et grand public mieux informés des valeurs et des principes à l'honneur lors de la Journée internationale de la démocratie	Nombre d'articles de presse ou de reportages télévisés
Stand multifonctions présentant les publications de l'UIP, renseignant sur ses activités et permettant de s'abonner au <i>e-Bulletin</i> . Exposition mettant en lumière un domaine d'activité spécifique de l'UIP	Les délégués aux assemblées de l'UIP comprennent mieux le mandat et les activités de l'Organisation.	Nombre de visiteurs au stand ou à l'exposition (moyenne journalière) Nombre de brochures emportées par les visiteurs
Organisation d'une grande manifestation pour les médias à l'occasion de la Journée internationale de la femme	Les femmes en politique sont mieux connues du public.	Nombre d'articles ou de reportages diffusés dans les médias à travers le monde
Réunions de l'UIP mises à la disposition de diffuseurs parlementaires Personnalités de l'UIP prêtes à se laisser interviewer par les médias Rédaction de communiqués de presse et d'autres annonces	Les journalistes, la radio, la télévision et la presse s'intéressent davantage aux activités de l'UIP. Bonnes relations avec les diffuseurs publics, l'UER, les chaînes parlementaires de radio et de télévision et d'autres médias	Au moins une réunion de l'UIP diffusée intégralement ou en partie sur une chaîne de télévision parlementaire Au moins dix personnes interviewées
Production d'un documentaire vidéo avec des images filmées sur le terrain	Publicité des activités de l'UIP	Nombre de projections, de demandes concernant le documentaire
Trois missions de la chargée de l'information sur le terrain	Interviews d'éminentes personnalités et film montrant des activités de l'UIP sur le terrain	Production vidéo utile

Objectif 7 : Améliorer et développer encore le site Web de l'UIP et ses bases de données en ligne

Amélioration de la page d'accueil et d'autres pages essentielles servant de points d'accès au site	Conception plus attrayante et mieux adaptée aux besoins des parlementaires, des fonctionnaires des parlements, des politologues et du grand public	Nombre de visites en hausse, réactions positives de la part des utilisateurs
Conception nouvelle des sections dont la présentation graphique est dépassée	Présentation plus hétérogène de toutes les sections, meilleure utilisation des illustrations, des photos et des figures	Conception au goût du jour, navigation interne facilitée, pages plus rapidement téléchargées
Création de nouvelles sections selon les besoins	Couverture complète de tous les domaines d'activité de l'UIP, traditionnels et récents	Des sections traitant au moins de la paix et de la sécurité, et du budget et des finances
Recherche d'informations facilitée sur le site	Utilisation d'outils de navigation perfectionnés, notamment d'une carte du site et de menus contextuels	Réactions positives des utilisateurs
Diffusion de réunions de l'UIP sur le Web	Diffusion en direct ou en différé sur le Web de réunions publiques tenues par l'UIP au siège ou ailleurs	Réalisation d'au moins une transmission expérimentale sur le Web

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Les bases de données en ligne sont plus fonctionnelles.	Optimisation des interfaces entre les questions et les résultats des recherches, en particulier pour permettre une analyse comparative et l'exportation de données de PARLINE	Nombre d'utilisateurs en butte à des difficultés dans leur recherche de données
Introduction progressive d'un système de gestion du contenu multi-utilisateurs.	Plus grande efficacité de l'équipe chargée de la conception du site Web	Mises à jour plus fréquentes, contenu plus diversifié

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	2 105 226	0	2 105 226
Approuvées pour 2008	2 356 500	0	2 356 500
Proposées pour 2009	2 410 300	0	2 410 300
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Services • Voyages • Matériel 	1 735 500 175 500 137 600 361 700	- - - -	1 735 500 175 500 137 600 361 700

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Relations de travail avec les Nations Unies	276 000	290 000	298 700	307 500
2. Influence politique de l'UIP à l'ONU	96 700	132 600	132 600	132 600
3. Conférence parlementaire sur l'OMC	153 000	153 000	153 000	153 000
4. Communication avec le Congrès des Etats-Unis	13 500	16 700	16 700	16 700
5. Liens avec des fondations		-	-	-
6. Notoriété de l'UIP	128 000	164 000	138 600	142 800
7. Développement du site Web de l'UIP	37 500	37 500	134 200	136 500
> Frais de personnel non imputés à d'autres postes	1 651 800	1 616 500	1 665 000	1 786 200
> Total général	2 356 500	2 410 300	2 538 800	2 675 300

Impact sur l'environnement

La Division des relations extérieures recourt de plus en plus aux technologies de l'information qui économisent l'énergie et ne produisent que peu d'émissions. La majeure partie du travail du Bureau de l'Observateur est concentrée en un seul lieu. Le bureau ne dispose pas de véhicule et les membres du personnel se rendent à pied aux réunions. Une grande partie du travail de la Division se fait en ligne et par échanges de courriels, qui ont peu d'incidences sur l'environnement. De nombreuses réunions sont organisées pour les milieux des Nations Unies dont les représentants sont établis à New York ou à Genève. Les téléconférences qui ont pu se tenir cette année entre membres du personnel sont écologiques et d'un coût très modeste et ont contribué à rationaliser l'organisation du travail et à améliorer les échanges d'informations entre New York et Genève.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Objectif général

Administrer les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP de manière efficace, équitable et économique, donner des orientations administratives au Secrétariat et préserver les actifs de l'UIP.

Questions et défis en 2009

Le grand défi qui se pose à la Division des services administratifs consistera à remplacer deux cadres partant à la retraite et ayant acquis une grande expérience au fil des années. Il importe de prendre des dispositions appropriées, notamment financières, pour le recrutement, la formation, la mise en train et l'encadrement des nouveaux collaborateurs afin d'organiser la succession.

Une fonction de contrôle et d'évaluation sera mise en place comme le recommandent les vérificateurs de comptes internes et une étude extérieure réalisée sur l'Organisation. Au fil du temps, les évaluations au coup par coup seront remplacées par une démarche stratégique destinée à soutenir une gestion fondée sur les résultats. Elles seront planifiées et leurs dates fixées à l'avance pour être aussi profitables que possible.

La Division est toujours à l'affût des économies possibles pour réduire les frais d'administration. Il y aura en 2010 une nouvelle réduction des coûts lorsque le mobilier de bureau acheté pour le Siège sera intégralement amorti. Cependant, en raison de la forte proportion des coûts fixes dans ce centre de coûts tels que l'amortissement et les assurances, les plus grandes économies viendront à l'avenir d'économies d'échelle, qui seront réalisées à mesure que se développera l'UIP.



Figure 5 - Barrage de Luzzone. L'UIP consomme de l'électricité provenant exclusivement de sources renouvelables.

Intégration de genre

Le processus budgétaire oblige tous les responsables à recenser les problèmes d'équité entre les sexes dans leur division ou leur programme afin de garder le cap sur l'équité entre les sexes dans toutes les activités.

Les problèmes spécifiques d'équité entre les sexes relevés dans la Division des services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont maintenant des femmes. Cependant, les femmes restent sous-représentées dans les échelons les plus élevés, déséquilibre qui sera corrigé avec le temps et de la formation. Le budget renseigne sur la composition du Secrétariat à la page 44.

La politique des ressources humaines est revue régulièrement pour que les femmes ne soient pas défavorisées.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Appliquer les meilleures pratiques à la gestion des ressources humaines afin que le Secrétariat réponde aux plus hautes exigences en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité et afin d'accroître la productivité des employés et de contribuer à leur plan de carrière, en particulier à celui des femmes		
Manuel complet à l'usage du personnel	Bonnes relations avec le personnel dont le dévouement est assuré	Questions relatives à l'administration du personnel réglées avec clarté et équité
Ouverture des postes à une concurrence effective et équitable, s'exerçant dans un délai raisonnable Plans de remplacement élaborés et appliqués pour tous les membres du personnel partant à la retraite	Tous les postes vacants pourvus par du personnel compétent, représentatif de la diversité géographique de l'Union et de l'équilibre entre les sexes et apportant de nouveaux talents à l'Organisation	Composition du Secrétariat comparée à celle de l'année précédente Renouvellement en douceur du personnel
Système de gestion des prestations	Possibilités de perfectionnement du personnel repérées et suivies	Plans de travail et évaluations réalisés pour 50 % du personnel
Formation du personnel	Développement continu des qualifications des employés, ce qui améliore leur productivité et renforce leur attachement à leur poste	Nombre de membres du personnel suivant une formation sur le tas ou une formation s'inscrivant dans un plan de carrière, et de femmes suivant une formation de cadres moyens et supérieurs
Objectif 2 : Faciliter les délibérations et la prise de décision sur les questions financières et assurer une gestion rigoureuse des finances – qui comprend aussi la planification, la rédaction des rapports et les contrôles internes – pour l'UIP, la Caisse des pensions du personnel et les institutions de financement		
Budget et états financiers clairs, concis et exacts	Les organes directeurs débattent en connaissance de cause des questions financières et les règles concernant la présentation des rapports sont respectées.	Nombre et qualité des interventions des membres Rapports établis et communiqués en temps voulu
Bonne exécution du budget	Ressources utilisées pour exécuter intégralement le programme de travail approuvé	Avis positif des vérificateurs de comptes Pas d'écarts importants inexplicables
Poursuite de la rationalisation et de l'automatisation des opérations financières et réduction des paiements en espèces	Traitement des opérations financières plus rapide, moins coûteux et à moindre risque	Nombre d'opérations effectuées sans erreur Volume des paiements en espèces
Objectif 3 : Doter tous les membres du personnel de l'UIP d'un espace de travail fonctionnel, avec un mobilier et un matériel de bureau adéquats, des fournitures et un équipement donnant accès aux technologies modernes d'information et de communication		
Hausse du taux d'occupation du bâtiment sans augmentation du total des coûts de fonctionnement	Aménagement de qualité des bureaux à frais réduits	Coûts réduits par occupant Bon usage de la salle de conférence
Réception, reproduction, distribution et stockage des documents, en version papier ou numérique	Accès facile à la correspondance, aux publications et aux rapports qui se trouvent au bon endroit au bon moment	Satisfaction des utilisateurs
Objectif 4 : S'acheminer vers la mise en place d'un système intégré d'évaluation à l'échelle de l'Organisation sur lequel puisse s'appuyer une gestion fondée sur les résultats		
Evaluation ad hoc de deux domaines d'activité	Evaluation des résultats obtenus et retour d'informations utiles à la planification	Problèmes et difficultés cernés

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	2 214 160	0	2 214 160
Approuvées pour 2008	2 366 600	0	2 366 600
Proposées pour 2009	2 363 200	0	2 363 200
• Salaires	1 392 900	-	1 392 900
• Services	102 000	-	102 000
• Voyages	3 300	-	3 300
• Matériel	535 200	-	535 200
• Amortissement	329 800	-	329 800

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Meilleures pratiques appliquées à la gestion des ressources humaines	332 200	321 700	320 100	328 100
2. Gestion rigoureuse des finances	413 900	455 900	453 600	464 900
3. Aménagement des bureaux et communication	1 570 500	1 535 600	1 467 200	1 497 700
4. Système d'évaluation à l'échelle de l'Organisation	50 000	50 000	50 000	50 000
> Total général	2 366 600	2 363 200	2 290 900	2 340 700

Impact sur l'environnement

Les seules émissions de gaz à effet de serre de portée 1 que produit l'UIP proviennent du fonctionnement du Siège à Genève, où le chauffage et l'utilisation du véhicule dégagent environ 50 tonnes de CO₂ chaque année. En 2008, l'UIP a abandonné l'essence pour le diesel pour réduire les émissions des transports locaux. L'électricité consommée par l'UIP provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre de la société locale d'électricité. Le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés et les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'imprimer les feuilles de papier recto verso, recycle le papier et, dans la mesure du possible, limite la quantité de documents imprimés.

Depuis 2008, la Division fait la chasse aux émissions indirectes de gaz à effet de serre produites par les voyages internationaux du personnel et en rend compte tous les ans au Conseil directeur.



Figure 6 - L'UIP entend porter le taux d'occupation de ses installations de réunion à 50 pour cent du temps au moins.

PROVISIONS ET SUBVENTIONS

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'ASGP pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2009

Il est nécessaire de verser à titre de provisions et de subventions des sommes suffisantes conformément à des politiques claires et approuvées. Les cinq réserves et subventions prévues au budget doivent être régies par des directives de politique générale.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 12 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance résiduelle a une réserve d'environ CHF 12 millions qui est investie dans un portefeuille d'actions et d'obligations. Cependant, en raison de la performance désastreuse des actions et obligations suisses au cours des douze derniers mois et de la longévité des retraités, il est probable que la Caisse ne suffise pas à honorer la totalité des engagements contractés. L'UIP doit constituer une réserve pour s'assurer qu'un passif futur des retraites ne portera jamais atteinte à sa solvabilité.

L'UIP met de côté des fonds qui serviront à compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout par les voyages. Le montant de la contribution est établi actuellement par une calculatrice en ligne qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les voyages signalés par le Secrétariat. L'utilisation de ces fonds, qui n'est pas encore décidée, aura une incidence sur le taux de contribution futur.

Une réserve a été créée pour l'entretien du Siège de l'Union interparlementaire – la Maison des Parlements. L'utilisation de cette réserve et son niveau d'approvisionnement optimal doivent faire l'objet d'une décision de politique générale.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions ne seraient jamais encaissées. Ces dernières années, le montant de la provision a été égal à 1 % des contributions mises en recouvrement. Cependant, vu les paiements effectués par les Membres au cours des cinq dernières années, le montant de la provision a été porté à 1,3 % du total des contributions. Il faut une décision de politique générale pour mettre fin à l'insuffisance des sommes affectées à la réserve pour créances douteuses et améliorer le taux de recouvrement.

L'Union interparlementaire verse à l'Association des Secrétaires généraux de parlements une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Il est souhaitable que les relations entre les deux organisations soient régies par un accord à long terme.



Figure 7 - Un fonds de réserve a été constitué pour l'entretien de la Maison des Parlements

Intégration de genre

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidences particulières sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués à titre de pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes. De même, hommes et femmes subiront également les effets des changements climatiques. Il convient de s'assurer que l'ASGP applique le principe de la parité entre hommes et femmes dans son programme et ses méthodes de travail.

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Objectif 1 : Alimenter les réserves statutaires et constituer des provisions pour faire face au passif présent et futur		
Financement des créances douteuses	Le montant de la provision suffit à couvrir la partie irrécouvrable des sommes à recevoir	Solde du compte en fin d'année égal à l'estimation définitive des créances douteuses
Financement des travaux de réfection qui seront nécessaires à l'avenir conformément à la décision du Conseil directeur	Fonds suffisants pour procéder à des travaux majeurs de réfection sur le bâtiment du Siège lorsqu'ils seront nécessaires	Solde du compte de CHF 110 000 en fin d'année
Financement des engagements contractés au titre des retraites	Compenser tout passif de la Caisse de prévoyance résiduelle	Solde du compte en fin d'année égal au passif actuariel prévu
Objectif 2 : Apporter une assistance financière à l'Association des Secrétaires généraux de parlements		
Subvention à l'ASGP	Financement du fonctionnement de base de l'Association des Secrétaires généraux de parlements	Fonctionnement ordinaire de l'ASGP illustré par son rapport annuel
Objectif 3 : Compenser utilement les émissions de carbone produites par les voyages du personnel		
Provision pour compenser les émissions de carbone	L'impact des voyages du personnel sur l'environnement est réduit.	Certificats délivrés égaux à 100 % des émissions de CO ₂ estimées

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	639 037	0	639 037
Approuvées pour 2008	346 100	0	346 100
Proposées pour 2009	347 000	(139 000)	208 000

Prévisions pour 2009 par objectif et source de financement (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
1. Reconstitution des réserves statutaires et financement du passif	257 800	0	257 800
2. Assistance à l'ASGP	55 000	0	55 000
3. Compensation des émissions de carbone	34 200	0	34 200
Eliminations		(139 000)	(139 000)
> Total général	347 000	(139 000)	208 000

Prévisions par objectif et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Objectif	2008	2009	2010	2011
1. Reconstitution des réserves statutaires et financement du passif	244 900	257 800	212 400	417 100
2. Assistance à l'ASGP	55 000	55 000	55 000	55 000
3. Compensation des émissions de carbone	46 200	34 200	44 500	50 500
Eliminations		(139 000)	(200 000)	(200 000)
> Total général	346 100	208 000	111 900	322 600

Impact sur l'environnement

L'Union interparlementaire se distingue comme la seule organisation internationale connue qui compense l'ensemble de ses émissions de CO₂.

BUDGET DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à ce que les charges futures entraînées par ces investissements soient supportables.

Questions et défis en 2009

Les biens de capital fixe de l'UIP sont neufs ou ont été rénovés récemment et aucune dépense importante d'équipement n'est prévue à moyen terme. Toutefois, les organes exécutifs et directeurs doivent être attentifs au budget des dépenses d'équipement et, en particulier, aux projections futures de ces dépenses, qui doivent tenir compte de l'évolution des technologies et de l'économie et du caractère supportable des charges.

L'UIP a besoin d'une décision de politique générale qui définisse les modalités d'utilisation de la réserve pour gros travaux de réfection du bâtiment qui lui sert de Siège.

Intégration de genre

Les effets des dépenses d'équipement proposées sur le genre sont impondérables.

Programme de travail

Activité ou produit	Résultats	Indicateurs
Remplacement des ordinateurs dépassés	Des techniques informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs	Cycle de remplacement de cinq ans, compatibilité du matériel et du logiciel
Acquisition de mobilier supplémentaire pour le personnel affecté aux projets	Aménagement satisfaisant des bureaux pour tous	Satisfaction des utilisateurs
Amélioration de l'équipement de téléconférence	Développement des contacts virtuels qui améliorent la communication tout en réduisant les voyages	Fréquence d'utilisation
Aménagements du bâtiment destinés à en assurer l'accessibilité	Environnement accueillant et sûr pour les personnes handicapées	Conformité aux normes universelles

Prévisions par type de dépenses comparées aux années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Financement total
Effectives pour 2007	49,386	0	49,386
Approuvées pour 2008	100,000	0	100,000
Proposées pour 2009	100,000	0	100,000

Prévisions des dépenses d'équipement par classe et par année pour les années 2008-2011 (CHF)

Poste	2008	2009	2010	2011
1. Remplacement des ordinateurs	35,000	35,000	35,000	35,000
2. Mobilier	15,000	15,000	15,000	15,000
3. Amélioration de l'équipement de téléconférence	0	20,000	0	0
4. Accessibilité pour les handicapés	0	30,000	0	0
Véhicule	50,000	0	0	0
> Total général	100,000	100,000	50,000	50,000

Impact sur l'environnement

Le budget des dépenses d'équipement comprend un crédit pour l'amélioration du matériel de téléconférence, qui permet de réduire le nombre des voyages nécessaires. L'UIP s'efforce d'acheter des biens d'équipement fabriqués dans le respect de l'environnement.

SECRETARIAT

Le budget 2009 prévoit un personnel de 48 personnes pour l'année, soit cinq postes de plus que le budget de l'année précédente. Le tableau ci-dessous montre la répartition des postes par division, programme, catégorie et grade et la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Division	Approuvé pour 2008	Projet de budget 2009						
		SG	Grades de cadres				Services généraux	Total
			Grade 5	Grade 4	Grade 3	Grade 2		
Direction	3	1		1	1/2		1	3 1/2
Affaires de l'Assemblée et relations avec les parlements membres	7 1/2		2		1 1/2	1	3	7 1/2
Promotion de la démocratie	3		2				1	3
• Coopération technique	2				2			2
• Centre de documentation	2				1	1		2
• Droits de l'homme	4		1		1		2	4
• Partenariat entre hommes et femmes	3			1	1		1	3
• Projets	3				4 1/2	2 1/2	1/2	7 1/2
Relations extérieures								
• Observateur permanent	3 1/2		1		1	1/2	1	3 1/2
• Information	4		1	1		1	1	4
Services administratifs	8		1 1/2		1		5 1/2	8
Total	43	1	8 1/2	3	13 1/2	6	16	48
Pourcentage de femmes		0%	37%	67%	58%	64%	87%	67%

Les grades sont établis conformément au système commun des Nations Unies pour la classification des emplois. A la suite de la réorganisation de 2005, quelques rares postes sont occupés par des fonctionnaires dont le grade est plus élevé que le poste qu'ils occupent. Cette situation va évoluer avec le temps et les plans de carrière. La plupart des fonctionnaires du Secrétariat sont des femmes, et des progrès sensibles ont été réalisés au cours des cinq dernières années dans le sens de la promotion et de l'engagement de femmes à des postes de cadre. La majorité des postes de cadre sont maintenant occupés par des femmes, y compris de nombreux postes de cadres supérieurs.

Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale. Le budget 2009 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 6 470 200, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente en raison de la progression annuelle à l'intérieur des grades et des ajustements au coût de la vie. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 966 600 qui proviendra d'autres sources.

Les avantages tels que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordés au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, tels que les assurances maladie et accident, sont définis de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des avantages sociaux pour le personnel et des frais généraux augmente de 2,2 % par rapport à 2008 et s'élève à CHF 1 998 000, poussé à la hausse par les coûts de l'assurance maladie et des retraites. A ce budget s'ajoutent CHF 330 300 qui correspondent aux avantages sociaux du personnel imputés aux budgets des projets.

Projet de barème des contributions pour 2009
fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU
approuvé pour 2007-2009

Membre ou Membre associé	Barème ONU	Ancien barème (2006)		Barème proposé (2009)		Objectif
		Points	%	%	CHF	
Afghanistan	0.001%			0.161%	CHF 18'700	0.10%
Afrique du Sud	0.290%	0.54	0.60%	0.619%	CHF 72'200	0.64%
Albanie	0.006%	0.20	0.22%	0.175%	CHF 20'400	0.13%
Algérie	0.085%	0.33	0.37%	0.338%	CHF 39'400	0.31%
Allemagne	8.577%	7.93	8.79%	8.001%	CHF 932'600	7.27%
Andorre	0.008%	0.20	0.22%	0.175%	CHF 20'400	0.13%
Angola	0.003%	0.20	0.22%	0.167%	CHF 19'500	0.11%
Arabie saoudite	0.748%	1.02	1.13%	1.167%	CHF 136'100	1.21%
Argentine	0.325%	0.69	0.76%	0.728%	CHF 84'800	0.69%
Arménie	0.002%	0.26	0.29%	0.198%	CHF 23'100	0.11%
Australie	1.787%	1.50	1.66%	1.960%	CHF 228'500	2.27%
Autriche	0.887%	0.84	0.93%	1.147%	CHF 133'700	1.37%
Azerbaïdjan	0.005%	0.35	0.39%	0.253%	CHF 29'500	0.12%
Bahreïn	0.033%	0.22	0.24%	0.218%	CHF 25'400	0.20%
Bangladesh	0.010%	0.20	0.22%			
Bélarus	0.020%	0.48	0.53%	0.350%	CHF 40'800	0.17%
Belgique	1.102%	1.11	1.23%	1.411%	CHF 164'400	1.60%
Bénin	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'700	0.10%
Bolivie	0.006%	0.20	0.22%	0.175%	CHF 20'400	0.13%
Bosnie-Herzégovine	0.006%	0.23	0.25%	0.192%	CHF 22'400	0.13%
Botswana	0.014%	0.20	0.22%	0.185%	CHF 21'600	0.15%
Brésil	0.876%	1.57	1.74%	1.542%	CHF 179'700	1.35%
Bulgarie	0.020%	0.30	0.33%	0.251%	CHF 29'300	0.17%
Burkina Faso	0.002%	0.20	0.22%	0.165%	CHF 19'300	0.11%
Burundi	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Cambodge	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'700	0.10%
Cameroun	0.009%	0.20	0.22%	0.180%	CHF 21'000	0.14%
Canada	2.977%	2.89	3.20%	3.242%	CHF 377'800	3.30%
Cap-Vert	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Chili	0.161%	0.26	0.29%	0.365%	CHF 42'600	0.44%
Chine	2.667%	0.86	0.95%	1.998%	CHF 232'900	3.04%
Chypre	0.044%	0.21	0.23%	0.230%	CHF 26'800	0.23%
Colombie	0.105%	0.30	0.33%	0.341%	CHF 39'800	0.35%
Congo	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'700	0.10%
Costa Rica	0.032%	0.20	0.22%	0.211%	CHF 24'600	0.20%
Côte d'Ivoire	0.009%	0.20	0.22%	0.180%	CHF 21'000	0.14%
Croatie	0.050%	0.29	0.32%	0.283%	CHF 33'000	0.24%
Cuba	0.054%	0.27	0.30%	0.277%	CHF 32'300	0.25%
Danemark	0.739%	0.75	0.83%	1.013%	CHF 118'100	1.20%
Egypte	0.088%	0.25	0.28%	0.298%	CHF 34'800	0.32%
El Salvador	0.020%	0.20	0.22%	0.195%	CHF 22'700	0.17%
Emirats arabes unis	0.302%	0.37	0.41%	0.533%	CHF 62'100	0.66%
Equateur	0.021%	0.22	0.24%	0.209%	CHF 24'300	0.17%
Espagne	2.968%	1.91	2.12%	2.697%	CHF 314'400	3.29%
Estonie	0.016%	0.25	0.28%	0.219%	CHF 25'500	0.16%
Ethiopie	0.003%	0.20	0.22%	0.166%	CHF 19'300	0.11%
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0.005%	0.20	0.22%	0.171%	CHF 19'900	0.12%
Fédération de Russie	1.200%	5.50	6.10%	3.821%	CHF 445'300	1.70%
Finlande	0.564%	0.69	0.76%	0.879%	CHF 102'500	1.00%
France	6.301%	5.39	5.97%	5.858%	CHF 682'700	5.78%
Gabon	0.008%	0.20	0.22%	0.176%	CHF 20'500	0.13%

Membre ou Membre associé	Barème ONU	Ancien barème (2006)		Barème proposé (2009)		Objectif
		Points	%	%	CHF	
Gambie	0.001%			0.160%	CHF 18'700	0.10%
Géorgie	0.003%	0.29	0.32%	0.215%	CHF 25'100	0.11%
Ghana	0.004%	0.20	0.22%	0.170%	CHF 19'800	0.12%
Grèce	0.596%	0.49	0.54%	0.785%	CHF 91'500	1.03%
Guatemala	0.032%	0.21	0.23%	0.216%	CHF 25'200	0.20%
Guinée	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'700	0.10%
Hongrie	0.244%	0.35	0.39%	0.478%	CHF 55'700	0.57%
Inde	0.450%	0.50	0.55%	0.702%	CHF 81'800	0.85%
Indonésie	0.161%	0.33	0.37%	0.407%	CHF 47'400	0.44%
Iran (République islamique d')	0.180%	0.86	0.95%	0.715%	CHF 83'300	0.48%
Iraq	0.015%			0.189%	CHF 22'000	0.16%
Irlande	0.445%	0.35	0.39%	0.617%	CHF 72'000	0.85%
Islande	0.037%	0.22	0.24%	0.226%	CHF 26'400	0.21%
Israël	0.419%	0.39	0.43%	0.620%	CHF 72'300	0.81%
Italie	5.079%	3.91	4.33%	4.613%	CHF 537'600	4.92%
Jamahiriya arabe libyenne	0.062%	0.40	0.44%	0.356%	CHF 41'400	0.27%
Japon	16.624%	10.55	11.69%	11.685%	CHF 1'361'900	11.75%
Jordanie	0.012%	0.20	0.22%	0.185%	CHF 21'500	0.15%
Kazakhstan	0.029%	0.45	0.50%	0.345%	CHF 40'200	0.19%
Kenya	0.010%	0.20	0.22%	0.180%	CHF 21'000	0.14%
Kirghizistan	0.001%	0.22	0.24%	0.171%	CHF 20'000	0.10%
Koweït	0.182%	0.41	0.45%	0.465%	CHF 54'300	0.48%
Lesotho	0.001%			0.161%	CHF 18'700	0.10%
Lettonie	0.018%	0.28	0.31%	0.236%	CHF 27'500	0.16%
Liban	0.034%	0.20	0.22%	0.217%	CHF 25'300	0.21%
Libéria	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Liechtenstein	0.010%	0.20	0.22%	0.180%	CHF 21'000	0.14%
Lituanie	0.031%	0.30	0.33%	0.267%	CHF 31'100	0.20%
Luxembourg	0.085%	0.24	0.27%	0.287%	CHF 33'500	0.31%
Madagascar	0.002%	0.20	0.22%	0.165%	CHF 19'300	0.11%
Malaisie	0.190%	0.30	0.33%	0.412%	CHF 48'000	0.49%
Maldives	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Mali	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'700	0.10%
Malte	0.017%	0.20	0.22%	0.190%	CHF 22'200	0.16%
Maroc	0.042%	0.22	0.24%	0.232%	CHF 27'000	0.22%
Maurice	0.011%	0.20	0.22%	0.181%	CHF 21'000	0.14%
Mauritanie	0.001%			0.160%	CHF 18'700	0.10%
Mexique	2.257%	0.95	1.05%	1.868%	CHF 217'700	2.69%
Monaco	0.003%	0.20	0.22%	0.165%	CHF 19'300	0.11%
Mongolie	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Monténégro	0.001%			0.161%	CHF 18'700	0.10%
Mozambique	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'800	0.10%
Namibie	0.006%	0.20	0.22%	0.175%	CHF 20'400	0.13%
Népal	0.003%	0.20	0.22%	0.166%	CHF 19'300	0.11%
Nicaragua	0.002%	0.20	0.22%	0.165%	CHF 19'300	0.11%
Niger	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Nigéria	0.048%	0.30	0.33%	0.287%	CHF 33'400	0.24%
Norvège	0.782%	0.67	0.74%	0.994%	CHF 115'800	1.25%
Nouvelle-Zélande	0.256%	0.40	0.44%	0.515%	CHF 60'000	0.59%
Oman	0.073%			0.290%	CHF 33'800	0.29%
Ouganda	0.003%	0.20	0.22%	0.166%	CHF 19'300	0.11%
Pakistan	0.059%	0.24	0.27%	0.263%	CHF 30'600	0.26%
Palaos	0.001%			0.160%	CHF 18'700	0.10%
Panama	0.023%	0.20	0.22%	0.200%	CHF 23'300	0.18%
Papouasie-Nouvelle Guinée	0.002%	0.20	0.22%	0.165%	CHF 19'300	0.11%
Paraguay	0.005%			0.171%	CHF 19'900	0.12%
Pays-Bas	1.873%	1.49	1.65%	1.991%	CHF 232'000	2.34%

Membre ou Membre associé	Barème ONU	Ancien barème (2006)		Barème proposé (2009)		Objectif
		Points	%	%	CHF	
Pérou	0.078%	0.24	0.27%	0.283%	CHF 33'000	0.30%
Philippines	0.078%	0.25	0.28%	0.288%	CHF 33'600	0.30%
Pologne	0.501%	0.60	0.66%	0.794%	CHF 92'500	0.92%
Portugal	0.527%	0.36	0.40%	0.673%	CHF 78'500	0.95%
Qatar	0.085%			0.282%	CHF 32'800	0.31%
République arabe syrienne	0.016%	0.23	0.25%	0.207%	CHF 24'100	0.16%
République de Corée	2.173%	0.79	0.88%	1.745%	CHF 203'300	2.62%
Rép. dém. du Congo	0.003%	0.20	0.22%	0.166%	CHF 19'300	0.11%
Rép. dém. pop. lao	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
République dominicaine	0.024%	0.22	0.24%	0.212%	CHF 24'700	0.18%
République de Moldova	0.001%	0.30	0.33%	0.216%	CHF 25'200	0.10%
Rép. pop. dém. de Corée	0.007%	0.23	0.25%	0.192%	CHF 22'400	0.13%
République tchèque	0.281%	0.50	0.55%	0.590%	CHF 68'700	0.63%
République-Unie de Tanzanie	0.006%	0.20	0.22%	0.175%	CHF 20'400	0.13%
Roumanie	0.070%	0.34	0.38%	0.330%	CHF 38'500	0.28%
Royaume-Uni	6.642%	4.54	5.03%	5.505%	CHF 641'600	6.01%
Rwanda	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Saint-Marin	0.003%	0.20	0.22%	0.165%	CHF 19'300	0.11%
Samoa	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Sao Tomé-et-Principe	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Sénégal	0.004%	0.20	0.22%	0.170%	CHF 19'800	0.12%
Serbie	0.021%	0.33	0.37%	0.267%	CHF 31'100	0.17%
Sierra Leone	0.001%			0.160%	CHF 18'600	0.10%
Singapour	0.347%	0.30	0.33%	0.525%	CHF 61'200	0.72%
Slovaquie	0.063%	0.28	0.31%	0.292%	CHF 34'100	0.27%
Slovénie	0.096%	0.27	0.30%	0.314%	CHF 36'600	0.33%
Somalie	0.001%			0.160%	CHF 18'700	0.10%
Soudan	0.010%	0.20	0.22%	0.180%	CHF 21'000	0.14%
Sri Lanka	0.016%	0.20	0.22%	0.190%	CHF 22'200	0.16%
Suède	1.071%	1.15	1.27%	1.413%	CHF 164'700	1.56%
Suisse	1.216%	1.20	1.33%	1.516%	CHF 176'700	1.71%
Suriname	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Tadjikistan	0.001%	0.21	0.23%	0.166%	CHF 19'300	0.10%
Thaïlande	0.186%	0.29	0.32%	0.402%	CHF 46'800	0.48%
Timor-Leste	0.001%			0.160%	CHF 18'600	0.10%
Togo	0.001%	0.20	0.22%	0.160%	CHF 18'700	0.10%
Tunisie	0.031%	0.22	0.24%	0.221%	CHF 25'800	0.20%
Turquie	0.381%	0.43	0.48%	0.620%	CHF 72'300	0.76%
Ukraine	0.045%	0.60	0.66%	0.446%	CHF 52'000	0.23%
Uruguay	0.027%	0.23	0.25%	0.222%	CHF 25'800	0.19%
Venezuela	0.200%	0.62	0.69%	0.598%	CHF 69'700	0.51%
Viet Nam	0.024%	0.20	0.22%	0.201%	CHF 23'500	0.18%
Yémen	0.007%	0.20	0.22%	0.176%	CHF 20'500	0.13%
Zambie	0.001%	0.20	0.22%	0.161%	CHF 18'700	0.10%
Zimbabwe	0.008%	0.20	0.22%	0.176%	CHF 20'500	0.13%
Assemblée législative est-africaine		0.01	0.01%	0.011%	CHF 1'300	0.01%
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0.06	0.07%	0.055%	CHF 6'400	0.06%
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine				0.008%	CHF 900	0.01%
Parlement andin		0.01	0.02%	0.013%	CHF 1'500	0.01%
Parlement centraméricain		0.01	0.01%	0.010%	CHF 1'200	0.01%
Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest		0.01	0.01%	0.009%	CHF 1'000	0.01%
Parlement européen		0.10	0.11%	0.081%	CHF 9'400	0.09%
Parlement latino-américain		0.02	0.02%	0.019%	CHF 2'200	0.02%
TOTAL				100.86%	CHF11 756000	100.47%